



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

92^e séance plénière

Lundi 24 juillet 2023, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 28, 58 (suite) et 114 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/77/720)

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756)

Le Président (*parle en anglais*) : La paix ne se maintient pas par la force. Elle ne peut être instaurée que par la compréhension, comme le dit l'adage. Ces mots reflètent l'essence même de ce que nous faisons ici, à l'ONU. Nous savons désormais qu'il faut consentir des efforts conjoints en vue de pérenniser la paix bien avant que les conflits n'éclatent, et nous savons également que nous ne pouvons prévenir avec précision leur déclenchement, leur escalade et leur récurrence que si nous nous attaquons aux causes profondes des désaccords.

Pourtant, 27 conflits armés continuent de décimer des vies à travers le monde aujourd'hui. Il y a 20 ans, environ cinq pays subissaient chaque année plus d'une guerre ou d'une insurrection simultanée ; ils sont aujourd'hui 15, soit trois fois plus. Le nombre de décès dus aux conflits

a atteint son plus haut niveau depuis 28 ans et plus de 100 millions de personnes ont été déplacées de force.

Les conflits sont devenus plus complexes et les guerres civiles sont marquées par une ingérence étrangère beaucoup plus forte. Ils ont également tendance à durer beaucoup plus longtemps, et une augmentation d'un degré de la température locale accroît le risque de conflits entre différents groupes de plus de 10 %. Ces constats devraient nous alerter. Si nous ne plaçons pas la prévention des conflits au cœur de nos efforts de paix, la promesse d'un avenir sûr et durable contenue dans notre Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera hors d'atteinte pour bon nombre de nos communautés.

Nous avons le devoir de nous demander comment inverser ces tendances. La proposition faite par le Secrétaire général d'un Nouvel Agenda pour la paix met à juste titre l'accent sur la prévention et les États Membres doivent l'examiner avec attention.

Dix-huit ans après sa création, la Commission de consolidation de la paix occupe une position stratégique pour aider l'ONU à suivre l'évolution des menaces. En tant qu'organe consultatif de deux institutions clefs de l'ONU, elle a une possibilité sans pareille de faire progresser la cohérence et d'épauler l'Assemblée et le Conseil dans l'accomplissement de leurs mandats.

L'augmentation des demandes d'aide faites à la Commission de consolidation de la paix est un signe de notre époque. À l'occasion de divers examens du dispositif des Nations Unies concerné, dont le plus récent a eu lieu

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



en 2020, les États Membres ont appelé de leurs vœux une consolidation de la paix plus efficace, dotée de ressources plus importantes et davantage axée sur la prévention.

Dans cette optique, je salue les efforts déployés par la Commission pour promouvoir des approches cohérentes au sein du système des Nations Unies et je l'encourage à faire un usage accru de sa fonction de conseil. L'Assemblée générale pourrait tirer profit de conseils davantage orientés sur le fond en ce qui concerne des situations spécifiques ainsi que des questions transversales, telles que la crise de l'eau, qui sont des facteurs majeurs de violence.

À cette fin, je propose que le Président de l'Assemblée générale et celui de la Commission de consolidation de la paix tiennent des consultations régulières similaires à celles qui ont lieu avec les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

Eleanor Roosevelt déclarait, on s'en souvient, qu'il ne suffisait pas de parler de paix, mais qu'il fallait y croire, et qu'il ne suffisait pas d'y croire, mais qu'il fallait y travailler. De la guerre et de l'extrémisme violent à la triple crise planétaire marquée par les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité, les évolutions mondiales exigent que nous investissions davantage dans l'avenir pacifique auquel nous aspirons.

Les souffrances que nous observons du nord au sud et de l'est à l'ouest prouvent clairement que les coûts de notre inaction dépassent de loin le prix d'un investissement à titre anticipé dans la prévention. En 2022, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé des aides d'un montant record dans 37 pays, et dans la résolution 76/305, adoptée à la session précédente, les États Membres ont affirmé qu'ils examineraient toutes les options permettant d'assurer un financement durable à la consolidation de la paix.

ans cet esprit, je demande instamment aux Membres de contribuer au Fonds et de comprendre qu'en l'absence de progrès aujourd'hui, notre objectif de sauver des vies restera illusoire demain. Nous savons que nous payons un prix trop élevé pour les conflits. Passons sans tarder à l'action.

J'espère que le débat d'aujourd'hui suscitera des idées audacieuses visant à renforcer la collaboration entre toutes les parties prenantes à tous les stades du processus de paix. Car nous savons tous d'instinct que, pour citer l'ancien auteur grec Ésope, une croûte mangée en paix vaut mieux qu'un banquet partagé dans l'angoisse.

M. Muhith (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui.

En ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix à sa seizième session, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée générale des travaux menés par la Commission de février 2022 à janvier 2023.

Je tiens tout d'abord à remercier les Vice-Présidents, à savoir les Représentants permanents de l'Égypte et de la République dominicaine, de leur soutien et de leur contribution aux travaux de la Commission au cours de la période considérée. Je remercie également les Représentants permanents du Brésil, du Maroc, de la Suède et de la Suisse de la compétence avec laquelle ils ont dirigé les travaux des formations Guinée-Bissau, République centrafricaine, Libéria et Burundi, respectivement. Au cours de l'année considérée, le mandat de la formation Burundi s'est achevé avec succès.

La Commission de consolidation de la paix a eu une charge de travail raisonnablement élevée au cours de sa seizième session. De nombreux pays qui ont collaboré avec la Commission ont continué de rechercher d'autres possibilités de partenariat pour remédier aux problèmes provoqués par la pandémie et ses conséquences socioéconomiques. La Commission a également reçu des demandes de collaboration aux niveaux national et régional dans divers domaines thématiques relevant de son programme de travail, tels que le renforcement des institutions, les femmes et la paix et la sécurité, et les changements climatiques, entre autres.

Au début de l'année 2022, la Commission a adopté un plan de travail annuel ambitieux et tourné vers l'avenir. Ce plan de travail, guidé par les avis exprimés et les demandes présentées par les pays sollicitant son appui, se concentre sur l'appropriation nationale et l'inclusivité. Il tient également compte des recommandations pertinentes figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) relatives aux demandes formulées par des pays ou des régions collaborant avec la Commission.

Au total, la Commission a tenu 27 réunions d'ambassadeurs au cours de sa seizième session, notamment des réunions portant sur 14 contextes propres à un pays ou à une région et sur d'autres priorités thématiques.

Je tiens à souligner brièvement quelques-unes des activités et réalisations clefs de la Commission à sa seizième session.

Premièrement, la Commission a renforcé avec succès ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement en 2022. Elle est parvenue à fournir 17 avis au Conseil de sécurité en 2022, soit près de deux fois plus qu'au cours de la session précédente. Conformément à ce qui avait été convenu, le plan de travail annuel de la Commission a été, pour la première fois, officiellement communiqué à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. En outre, pour la première fois, la Commission a commencé à recevoir des versions préliminaires des rapports adressés au Conseil de sécurité par le Secrétaire général sur certains pays, régions et questions examinés par la Commission de consolidation de la paix, ce qui a permis aux membres de la Commission de formuler des propositions plus concrètes dans leurs avis. La Commission a également amélioré sa collaboration avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

La collaboration entre la Commission et ces trois organes principaux de l'ONU a donné lieu à un total de 65 documents finaux, qui ont permis à l'ONU, aux États Membres et à d'autres partenaires de calibrer leurs mécanismes d'appui aux pays qui en ont besoin.

Deuxièmement, comme prévu, la Commission a élargi ses domaines d'intervention à de nouvelles zones géographiques. En 2022, les membres de la Commission ont pour la première fois entendu le Timor-Leste et le Soudan du Sud dans le cadre de réunions consacrées à un pays, ainsi que des pays d'Asie centrale dans le cadre de réunions consacrées à une région, et elle a travaillé avec eux. La collaboration entre la Commission et les pays des îles du Pacifique s'est poursuivie en 2022.

Troisièmement, la Commission a mené ses activités transversales et thématiques dans le cadre de réunions spécifiques et de discussions consacrées à un pays ou une région.

Guidée par sa stratégie relative aux questions de genre et par le plan d'action s'y rapportant, la Commission s'est efforcée, tout au long de l'année 2022, de favoriser à titre prioritaire la réalisation des objectifs relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité, ainsi que la participation pleine, égale et véritable des femmes aux efforts de consolidation et de pérennisation de la paix. Ainsi, la Commission a entendu des femmes de la région d'Asie centrale sur les conséquences néfastes que les changements climatiques ont pour les femmes. Une réunion spécifique a été organisée sur les femmes et la paix et la sécurité afin d'examiner la complémentarité des rôles des soldates de la paix et des artisanes de la paix. Des artisanes de la paix ont participé à 87,5 % des réunions

tenues par la Commission en 2022, ce qui représente une augmentation notable par rapport à 2019 (22 %) et à 2021 (74 %).

Outre qu'elle a consacré une réunion thématique aux jeunes et à la paix et à la sécurité, la Commission a continué de promouvoir le rôle essentiel des jeunes et des organisations de jeunes dans la consolidation et la pérennisation de la paix.

L'année dernière, la Commission a également vu sa collaboration avec des représentants de la société civile augmenter. En 2022, 27 représentants de la société civile ont participé aux réunions de la Commission.

Les pays des îles du Pacifique ont utilisé la plateforme que constitue la Commission de consolidation de la paix pour sensibiliser aux effets néfastes des changements climatiques sur la consolidation et la pérennisation de la paix. La Commission a également tenu une réunion sur le Nouvel Agenda pour la paix, au cours de laquelle les États Membres ont échangé des idées en vue de donner forme au document d'orientation du Secrétaire général sur l'Agenda et ont exploré le rôle que pourrait jouer la Commission de consolidation de la paix dans sa concrétisation.

Quatrièmement, en 2022, la Commission a renforcé son rôle dans la promotion de la cohérence de l'action du système des Nations Unies en mettant en rapport toute une série d'entités des Nations Unies sur le terrain et au Siège.

Outre sa réunion conjointe avec le Conseil économique et social sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, la Commission a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ONU-Femmes et le Programme alimentaire mondial, démontrant ainsi qu'elle continue de renforcer son action auprès d'un large éventail d'acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix.

La Commission a fait intervenir des représentants d'acteurs travaillant sur le terrain, en particulier des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et d'autres présences politiques des Nations Unies, qui ont représenté 24 % des intervenants issus du système des Nations Unies qui ont présenté un exposé à ses réunions. Parmi les intervenants issus du système des Nations Unies qui ont présenté un exposé

à ses réunions en 2022, 15 % étaient des représentants d'équipes de pays des Nations Unies.

Cinquièmement, la Commission a fait des partenariats l'une de ses grandes priorités en 2022. Elle a tenu sa session annuelle sur le thème des partenariats avec les banques régionales de développement. Elle y a entendu des exposés présentés par des représentants de banques régionales au sujet de leurs différentes stratégies et approches. Il s'agissait de la toute première réunion de la Commission portant sur la participation des banques régionales de développement.

En plus de consacrer le thème de sa session annuelle à ce sujet, la Commission a continué, tout au long de l'année 2022, de consolider sa collaboration avec des partenaires extérieurs à l'Organisation, notamment des institutions financières internationales et régionales.

Au-delà de la réunion conjointe de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui s'est tenue le 28 novembre 2022, la Commission a entretenu de bonnes relations avec l'Union africaine tout au long de la seizième session.

Sixièmement, la question du financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix a atteint son apogée l'année dernière. La Commission a fait fond sur les travaux des sessions précédentes et poursuivi le dialogue sur cette question, en particulier dans la perspective de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix. Elle a adressé à l'Assemblée un avis l'invitant à adopter un document final orienté vers l'action à l'issue de la réunion de haut niveau et à examiner toutes les possibilités en vue de renforcer le financement de la consolidation de la paix, notamment les moyens de financement novateurs et les contributions volontaires ou statutaires. Cela s'est reflété dans la résolution historique 76/305 sur le financement de la consolidation de la paix, qui a été adoptée ultérieurement, en septembre 2022. De surcroît, tout au long de l'année, la Commission a insisté sur la contribution qu'apporte le Fonds pour la consolidation de la paix à l'appui des priorités nationales des États Membres dans ce domaine.

La Commission de consolidation de la paix a parcouru un long chemin depuis sa création en 2005, et son approche intégrée et axée sur la demande lui a permis de gagner la confiance des parties prenantes. Alors que nous collaborons et que nous nous employons à renforcer le multilatéralisme afin de trouver des solutions

aux problèmes des générations actuelles et futures, la Commission de consolidation de la paix dispose d'un potentiel considérable pour devenir un acteur efficace à même de compléter les efforts et la capacité de la communauté internationale à instaurer et à pérenniser la paix.

M^{me} Zubčević (Croatie) (*parle en anglais*) : En sa qualité de Présidente de la Commission de consolidation de la paix cette année, la Croatie prononce la présente déclaration comme convenu par les États membres de la Commission.

La Croatie remercie son prédécesseur, le Bangladesh, et en particulier son Représentant permanent actuellement en fonction, l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith, et celle qui l'a précédé, l'Ambassadrice Rabab Fatima, d'avoir présidé avec talent la Commission en 2022. Le rapport (A/77/720) dont nous débattons aujourd'hui, en apporte largement la preuve. Cela a facilité notre travail cette année.

Nous remercions également les Représentants permanents du Brésil, du Maroc et de la Suède d'avoir dirigé les travaux des formations Guinée-Bissau, République centrafricaine et Libéria, respectivement. Nous remercions les Représentants permanents du Brésil, du Danemark et de l'Égypte du travail qu'ils ont accompli en tant que coordinateurs informels des relations entre la Commission et le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, respectivement.

Les crises interdépendantes auxquelles nous avons été confrontés ont clairement démontré la valeur sans pareille de la Commission de consolidation de la paix en tant que plateforme permettant de mettre en relation toutes les parties prenantes qui œuvrent en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. La Commission est aussi un espace dans lequel un partenariat peut être forgé afin d'accompagner les pays et les régions sur la voie d'une paix durable, dans le respect du mandat qui lui a été confié.

L'activité accrue de la Commission de consolidation de la paix en 2022 se manifeste à la fois dans le nombre d'avis qu'elle a soumis au Conseil de sécurité, qui a considérablement augmenté l'année dernière, et par l'élargissement de son champ d'action géographique, puisqu'elle a tenu des réunions pour la première fois avec le Timor-Leste, le Soudan du Sud et l'Asie centrale.

La Commission a continué d'aborder des questions transversales liées à la consolidation et à la pérennisation de la paix, ainsi qu'aux causes profondes des conflits, conformément à son mandat, notamment dans le cadre de

sa collaboration avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. L'année dernière, la Commission a élargi son rôle en promouvant la cohérence du système des Nations Unies et en renforçant le dialogue avec les partenaires extérieurs à l'ONU, conformément à son mandat.

Le financement de la consolidation de la paix est resté en tête des priorités, et des efforts sont déployés pour favoriser le consensus en examinant toutes les possibilités en vue de le renforcer, notamment les moyens de financement novateurs et les contributions volontaires ou statutaires.

La Commission restera également saisie des discussions et des recommandations des États Membres dans le cadre de la résolution 76/305 et continuera de collaborer avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, avec les membres du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix et avec les pays qui prennent part au Fonds, afin de s'assurer qu'elle est informée des activités de ce dernier.

S'appuyant sur ces bonnes pratiques, la présidence croate actuelle de la Commission reste concentrée sur l'élargissement de sa portée géographique sur la base de l'adhésion des pays. À ce jour, quatre nouveaux pays ont volontairement collaboré avec la Commission de consolidation de la paix cette année : le Mozambique, le Honduras, le Canada et la Norvège. Cela contribue aussi à améliorer les connaissances en matière de consolidation de la paix et à renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix en tant que plateforme de partage des expériences et des enseignements tirés.

Un certain nombre de pays ont jusqu'à présent fait part de leur expérience, de leurs réalisations et des défis qu'ils ont rencontrés sur des questions propres à leurs efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, telles que la justice transitionnelle, les peuples autochtones et l'importance de la réconciliation. Parmi les priorités de la Croatie figure une prise en compte accrue, dans les réunions de la Commission de consolidation de la paix, des programmes concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi que de ceux concernant les jeunes et la paix et la sécurité, notamment par la mise en œuvre de sa stratégie relative aux questions de genre (2016) et du plan d'action connexe (2021), ainsi que du plan d'action stratégique sur les jeunes et la consolidation de la paix.

Cette année encore, un élément important du travail de la Commission de consolidation de la paix reste la promotion d'approches intégrées, stratégiques et

cohérentes de la consolidation de la paix dans les pays et régions qui relèvent de son champ d'action, sachant que la sécurité, le développement et les droits humains sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. À cet égard, il est essentiel de consolider le suivi et l'impact dans le pays concerné. La présidence s'efforce de trouver des moyens d'améliorer le suivi, éventuellement par l'intermédiaire des Vice-Présidents et des membres.

Conformément à son mandat, la Commission continue également de servir de lien entre toutes les entités concernées des Nations Unies et de renforcer sa fonction de liaison en favorisant une plus grande cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, notamment entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ainsi qu'au sein du Secrétariat de l'ONU, des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, des missions politiques spéciales et entre toutes ces entités, mais aussi avec les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales.

La Commission étudie d'autres moyens d'accroître ses activités de communication et ses interactions, notamment par le biais du travail accompli par les coordinateurs informels s'agissant des relations entre la Commission et l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ainsi qu'en publiant des communiqués de presse au moment opportun, conformément à ses méthodes de travail, et en fournissant des conseils au Conseil de sécurité en temps utile lorsqu'il en fait la demande. Dans cette optique, la présidence rencontre tous les deux mois la Présidente du Conseil économique et social.

La présidence continuera de plaider en faveur d'un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix et d'améliorer la collaboration avec le Fonds pour la consolidation de la paix.

Au moment où l'Organisation des Nations Unies débat du Nouvel Agenda pour la paix et où le Sommet de l'avenir se prépare, nous avons une nouvelle occasion de renforcer la Commission de consolidation de la paix en amont de l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025. À cet égard, la réunion ministérielle de la Commission de consolidation de la paix qui se tiendra le 22 septembre sera l'occasion pour nos ministres de faire part de leur vision et de leurs orientations politiques sur la manière d'y parvenir. Nous espérons que tous les membres de la Commission de consolidation de la paix y prendront part au niveau ministériel.

Je remercie une nouvelle fois vivement la Mission permanente du Bangladesh de son excellente présidence l'année dernière, ainsi que tous les membres de la Commission de consolidation de la paix de leur contribution au cours de notre présidence cette année. Nous sommes également reconnaissants du soutien apporté par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

M. Hermann (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des pays nordiques, à savoir la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et, bien sûr, mon pays, le Danemark.

Partout dans le monde, des personnes agissent en vue de jeter des ponts entre les communautés, de répondre aux griefs et de trouver des solutions communes ; elles agissent en faveur de la paix. De la Colombie à la Gambie en passant par le Soudan du Sud, l'ONU soutient les processus de justice transitionnelle inclusifs, la participation pleine, égale et effective des femmes et la protection des défenseurs des droits de l'homme. L'ONU est porteuse d'espoir. Les rapports généraux sur la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix témoignent de ces efforts cruciaux. En effet, la consolidation de la paix et la prévention sont essentielles pour concrétiser les engagements que nous avons pris dans la Charte des Nations Unies et tenir les promesses qui y sont formulées.

À l'occasion de la présente séance, les pays nordiques invitent à donner la priorité à la consolidation de la paix et à la prévention, notamment en garantissant un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix.

Premièrement, nous exhortons les États Membres à appuyer la possibilité de financer le Fonds pour la consolidation de la paix par des contributions statutaires quand les négociations reprendront au sein de la Cinquième Commission dans le courant de l'année, car le Fonds comble une lacune. Il permet d'apporter un appui flexible, rapide et catalyseur lorsqu'un besoin apparaît en matière de consolidation de la paix, à la fois quand une crise survient et quand des pays ont besoin d'aide pour pérenniser les acquis de la consolidation de la paix. Il intervient à la demande des pays qui en ont besoin. Il est essentiel de préserver la souplesse du Fonds, qui lui permet, comme je l'ai mentionné, de s'adapter aux priorités nationales en matière de consolidation de la paix.

Si le Fonds a réalisé des investissements record en 2022, au bénéfice de 37 pays, les demandes d'aide dépassaient ce chiffre. Le Fonds pour la consolidation

de la paix présente une valeur évidente, et nous savons tous que les retours sur investissement sont élevés dans le domaine de la consolidation de la paix, tant économiquement qu'en termes humains. Investir dans la consolidation de la paix est évidemment un impératif moral, car cela permet de sauver non seulement des vies humaines, mais aussi de l'argent, qui peut ensuite être investi dans un avenir durable.

Avec la résolution 76/305 de l'année dernière, nous sommes tous engagés à améliorer le financement de la consolidation de la paix. La résolution recommande de collaborer de manière systématique avec les institutions financières internationales et de rendre les financements plus accessibles, y compris pour les jeunes, les femmes et les organisations de terrain.

Deuxièmement, nous, les pays nordiques, souscrivons à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un renforcement du mandat de l'ONU en matière de consolidation de la paix. À cet égard, nous recommandons d'accroître l'appui qu'apporte l'ONU aux stratégies nationales de prévention, d'accentuer la prise en compte du climat dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, de donner la priorité aux partenariats et aux approches de la consolidation de la paix menées localement de manière inclusive et participative et, enfin, de promouvoir et protéger l'espace civique.

Élargir le rôle de la Commission de consolidation de la paix est un moyen de renforcer les efforts déployés par l'ONU en faveur de l'appropriation par les pays et de l'inclusivité. L'activité accrue de la Commission de consolidation de la paix, comme l'ont indiqué nos collègues bangladais et croates, est un signe de l'intérêt qu'elle suscite et du rôle qu'elle joue, et nous encourageons les États Membres de l'ONU à s'appuyer sur le caractère fédérateur de la Commission pour organiser des échanges sur les pratiques de consolidation de la paix et appeler l'attention sur les priorités en matière de consolidation de la paix au niveau national.

Nous invitons également l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social à tirer parti de leurs relations avec la Commission de consolidation de la paix. En tant que coordinateur informel entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social, le Danemark soutient le renforcement des synergies entre la consolidation de la paix et le développement, en tirant le meilleur parti des efforts intégrés.

Enfin, la note d'orientation du Secrétaire général relative au Nouvel Agenda pour la paix présente certes une vision ambitieuse, mais formule également des recommandations concrètes en ce qui concerne le maintien de la paix. Les pays nordiques se réjouissent à la perspective de travailler en partenariat avec tous les États Membres et toutes les parties prenantes pour donner la priorité à la prévention, à la réalisation des objectifs de développement durable, à une consolidation de la paix qui transforme les aspects relatifs au genre, et à la protection des civils.

Selon nous, un certain nombre de points d'entrée clefs permettent de renforcer encore le dispositif de consolidation de la paix afin de la rendre pratique et concrète, et ils incluent les préparatifs du Sommet sur les objectifs de développement durable et le Sommet lui-même, les préparatifs du Sommet de l'avenir et le Sommet lui-même, l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de l'année prochaine et, bien sûr, l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui sera mené en 2025.

Saisissons ces occasions et utilisons ces processus et événements pour accroître les investissements dans la paix et accentuer la priorité accordée à la prévention. Nous avons tous besoin d'une ONU capable de relever les défis du monde actuel et de maintenir la paix aujourd'hui et demain.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prononcer la présente déclaration au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à l'occasion du débat conjoint sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/77/720), la consolidation et la pérennisation de la paix, et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756).

Ces dernières années, la dynamique à l'œuvre dans le monde a créé des défis majeurs pour la paix et la sécurité internationales. La nature des conflits armés est devenue imprévisible et fait peser des menaces encore plus grandes sur les efforts de maintien et de pérennisation de la paix.

L'ASEAN estime que la communauté internationale doit déployer davantage d'efforts multilatéraux et se mobiliser davantage afin de régler ces problèmes dans le cadre d'une approche globale et de manière intégrée.

À ce sujet, l'ASEAN tient à souligner trois points pertinents.

Premièrement, il convient de renforcer le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la recherche de la paix et de la stabilité. Nous sommes fiers que l'ASEAN ait approuvé de nombreux cadres et partenariats en vue de soutenir cet effort commun. À cet égard, la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN a permis d'examiner en détail les questions de sécurité régionale et diverses initiatives en faveur de partenariats harmonieux pour la paix et la stabilité dans la région.

De plus, la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus et le Forum régional de l'ASEAN sont utilisés pour favoriser la coopération au moyen de mécanismes de diplomatie préventive et pour veiller à ce que tout différend ou désaccord soit traité de façon pacifique et constructive.

L'ASEAN est déterminée à renforcer sa collaboration et sa coopération avec ses partenaires de dialogue et ses partenaires extérieurs, notamment par le recours aux mécanismes existants dirigés par l'ASEAN, afin de promouvoir la paix, la stabilité, la sécurité et le développement et d'améliorer la résilience de notre région face à des défis communs et émergents.

Deuxièmement, je vais évoquer l'importance de s'attaquer au problème de financement de la consolidation de la paix. L'ASEAN est consciente que la paix et le développement sont les deux faces d'une même pièce. L'ASEAN insiste donc sur l'importance que revêt la consolidation de la paix pour prévenir le déclenchement, l'intensification, la reprise ou la poursuite d'un conflit, et sur la nécessité d'un financement adéquat, prévisible et durable des efforts de consolidation de la paix. Nous notons également que le Fonds pour la consolidation de la paix a joué un rôle important en contribuant aux efforts de consolidation de la paix.

Nous encourageons les États Membres à proposer des solutions et à prendre des engagements afin de combler le déficit de financement. Les États membres de l'ASEAN font leur part, tant individuellement que collectivement, pour répondre à cet appel.

L'ASEAN œuvrera de manière constructive pour faire aboutir les délibérations sur le financement de la consolidation de la paix dans les différentes instances compétentes.

Troisièmement, il est essentiel de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes à chaque étape des processus de paix. L'ASEAN est déterminée à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tant que priorité régionale. Les soldates et

policières de l'ASEAN continuent également de produire un effet positif dans le monde entier grâce à leur participation active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous considérons qu'il est primordial de renforcer les capacités des femmes et d'accroître les possibilités qui leur sont offertes aux niveaux local, national et régional.

En outre, l'ASEAN encourage la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, au moyen des nombreux mécanismes placés sous son égide. Il s'agit de facteurs fondamentaux dans la pérennisation de la paix mondiale et régionale.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer l'engagement indéfectible de l'ASEAN envers les opérations de maintien de la paix et les efforts de consolidation de la paix de l'ONU, ainsi que son engagement à promouvoir la coopération avec toutes les parties concernées afin de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité dans le monde.

M. Simpson (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : L'Article 1 de la Charte des Nations Unies dispose que l'Organisation doit « maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ».

La prévention et la consolidation de la paix ou, pour reprendre les termes qui figurent dans le Préambule de la Charte, « préserver les générations futures du fléau de la guerre », sont la raison d'être de l'ONU. Et pourtant, un nombre record de conflits ouverts, y compris la guerre illégale de la Russie contre l'Ukraine, et l'instabilité qui règne dans le monde, nous rappellent à la nécessité de réaffirmer notre engagement à l'égard de l'Article 1 de la Charte. Nous devons saisir l'occasion que constituera la publication du Nouvel Agenda pour la paix, ainsi que l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en 2025, pour renforcer la prévention et le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

Le potentiel de la Commission de consolidation de la paix n'a pas été pleinement exploité au sein du système des Nations Unies. Elle a un rôle central à jouer dans l'approfondissement des discussions sur les problèmes auxquels les autres organes ont du mal à faire face, y compris des questions transversales telles que la paix, le développement et les droits de l'homme, le climat, la

paix et la sécurité, ou encore l'inclusion des femmes, des jeunes et des autochtones.

Les enseignements apportés à la Commission en matière de consolidation de la paix sont de nature universelle, car les pays développés comme les pays en développement ont des données d'expérience à partager dans l'intérêt de tous. Le Canada est fier de s'être associé à la Norvège et à la Colombie en juin pour décrire le chemin difficile qu'il parcourt en vue de remédier aux injustices historiques commises contre les Premières Nations, les Métis et les Inuits et pour s'ouvrir à la réconciliation.

Nous demandons au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social de renforcer les consultations avec la Commission de consolidation de la paix. Les progrès réalisés par la Colombie en matière de consolidation de la paix sont un exemple de ce qui peut être réalisé en collaborant à la fois avec le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Les relations entre ces deux entités doivent effectivement être renforcées en priorité pour que l'ONU puisse aider les pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil à consolider une paix durable de manière globale. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont également favorables au renforcement de la coordination entre la Commission de consolidation de la paix et les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, les organisations régionales et la société civile.

Mieux vaut prévenir que guérir. Comme l'a souligné mon collègue danois, la consolidation de la paix durable, inclusive et ciblée est à la fois un impératif moral qui permet de sauver des vies et un investissement intelligent qui permet d'économiser de l'argent sur le long terme. Pourtant, les dépenses mondiales consacrées à la consolidation de la paix ne représentent qu'une infime partie des dépenses militaires, alors que chaque dollar investi dans la prévention des conflits permettrait d'économiser, à terme, 16 dollars en gestion des situations de crise. Un investissement plus important dans la prévention des conflits permettrait de réduire le besoin toujours croissant d'aide humanitaire et d'interventions coûteuses de maintien de la paix.

Le Fonds pour la consolidation de la paix apporte un appui essentiel aux activités de consolidation de la paix qui préviennent les conflits et les situations de fragilité et y répondent. De la supervision des élections en Amérique latine à la cartographie des menaces pesant sur la sécurité climatique dans le Pacifique en passant par l'appui aux transitions des opérations de maintien de la

paix en Afrique, plus de 67 pays de toutes les régions du monde ont bénéficié des investissements du Fonds pour la consolidation de la paix. Cependant, la demande demeure supérieure aux financements. Le solde des liquidités du Fonds pour la consolidation de la paix est proche de zéro en 2023. Il est urgent de le réapprovisionner de manière plus adéquate afin de servir les États Membres de toutes les régions.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont convaincus que le travail de consolidation de la paix de l'ONU doit être financé de manière adéquate, prévisible et durable. À cet égard, ils versent d'importantes contributions volontaires au Fonds pour la consolidation de la paix. Ils ont entendu l'appel du Secrétaire général en faveur d'une nette augmentation du financement de la consolidation de la paix et ont collectivement fourni 90 millions de dollars pour la stratégie 2020-2024 du Fonds. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande demandent instamment à tous les États Membres de l'ONU d'envisager de verser des contributions volontaires au Fonds pour la consolidation de la paix ou de les augmenter, notamment par le biais d'accords pluriannuels afin d'accroître la prévisibilité. Nous constatons avec satisfaction que la liste des donateurs du Fonds pour la consolidation de la paix s'allonge, et comprend même certains anciens bénéficiaires du Fonds. Nous encourageons les nouveaux donateurs à envisager d'appuyer les efforts consentis par le Fonds pour la consolidation de la paix pour consolider une paix durable cette année. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont également favorables à l'alimentation du Fonds au moyen de contributions statutaires qui viendraient s'ajouter aux contributions volontaires et constitueraient une base de financement prévisible pour la consolidation de la paix, y compris dans les contextes de transition.

En 2020, l'Assemblée générale a clairement indiqué que les contributions statutaires pouvaient être utilisées pour financer le Fonds pour la consolidation de la paix. La recommandation du Secrétaire général était de fournir 100 millions de dollars par an de contributions statutaires au Fonds. Le moment est venu pour la Cinquième Commission de conclure son examen et de s'engager en faveur de la proposition interrégionale visant à fournir ce financement, qui est soutenue par la grande majorité des États Membres.

Aujourd'hui plus que jamais, les gouvernements nationaux sollicitent l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix et de la Commission de consolidation de la paix. La prévention et la consolidation de la paix sont nos

objectifs communs. Travaillons ensemble pour investir dans une paix durable et préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Camelli (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union européenne. Le Monténégro, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats ; la Géorgie, candidat potentiel ; ainsi que Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat consacré au rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/77/720) et au rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756).

Nous vivons une époque où les conflits se multiplient à travers le monde. Dans le même temps, les missions de maintien de la paix sont progressivement supprimées et le budget du maintien de la paix diminue. Toutefois, les dépenses consacrées à la consolidation de la paix dans le cadre de l'ONU ne représentent qu'une fraction des dépenses consacrées au maintien de la paix. Face à la diminution des budgets de maintien de la paix, nous devons affecter ces ressources au Fonds pour la consolidation de la paix, qui a fait ses preuves mais qui a besoin d'un financement plus prévisible, plus adéquat et plus durable. En mettant davantage l'accent sur la consolidation de la paix, l'ONU peut continuer à s'acquitter efficacement de son mandat en matière de paix et de sécurité.

Il y a près d'un an, l'Assemblée générale adoptait à l'unanimité la résolution 76/305 sur le financement de la consolidation de la paix. Elle appelait à un financement plus durable et plus prévisible de la consolidation de la paix, ainsi qu'à des modes de financement nouveaux et innovants. Elle appelait également tous les pays à financer le Fonds pour la consolidation de la paix par des contributions statutaires. Après plusieurs réunions de délibérations au sein de la Cinquième Commission, nous saluons l'esprit de compromis, le dévouement et les efforts de la plupart des délégations à travers les groupes régionaux, qui ont permis de faire un pas de géant dans l'examen de cette question. Cependant, un petit groupe de pays refuse toujours de répondre à l'appel de l'Assemblée en faveur du financement du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous restons déterminés à surmonter les

derniers obstacles et à trouver un consensus sur ce sujet important à l'automne.

L'Union européenne et ses États membres ont contribué à hauteur de plus de 60 % aux recettes du Fonds pour la consolidation de la paix depuis sa création. C'est un signe de notre attachement au Fonds pour la consolidation de la paix et à la consolidation de la paix en général, et une indication que le Fonds reste un instrument extrêmement pertinent et efficace. En 2022, le Fonds a approuvé un financement record de 231 millions de dollars pour la consolidation de la paix. Les besoins n'ont pas diminué et nous craignons une baisse du niveau des contributions cette année, à moins que les États Membres n'augmentent leurs contributions volontaires. Nous exhortons tous les pays à contribuer selon leurs capacités.

Le Nouvel Agenda pour la paix est une nouvelle occasion pour l'ONU de renforcer son engagement de longue date en faveur de la prévention des conflits en temps voulu, de façon coordonnée et durable. Cette action doit être renforcée à tous les niveaux, y compris au niveau local sous le leadership des coordonnateurs résidents de l'ONU, et en collaboration avec les partenaires concernés, notamment l'Union européenne et les institutions financières internationales. Elle doit bénéficier de l'appui des conseillers pour la paix et le développement, des conseillers pour les droits humains, des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies, tant au niveau régional qu'au Siège de l'Organisation. L'Union européenne se félicite des recommandations relatives à la consolidation de la paix figurant dans la note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix. Il est essentiel de renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organisatrice de débats thématiques sur des questions transversales et de veiller à ce qu'elle soit consultée de manière plus systématique et qu'elle puisse jouer son rôle de passerelle vers d'autres organismes des Nations Unies, en étant capable de donner des conseils sur la consolidation de la paix dans toute une série de contextes, y compris les droits humains.

La Commission de consolidation de la paix est une excellente plateforme pour débattre des causes profondes des conflits et pour partager les expériences et les meilleures pratiques entre pays. Nous félicitons la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix d'avoir placé les programmes sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les jeunes et la paix et la sécurité en tête de leurs priorités. Le récent examen thématique mené par le Fonds pour la consolidation de la paix sur les enjeux de sécurité climatique

est une autre contribution très pertinente à l'analyse des causes profondes des conflits.

La portée géographique de la Commission de consolidation de la paix a été élargie, nous l'avons vu. Nous avons également constaté une diversification des types de pays examinés. La récente réunion sur les peuples autochtones, la paix et la réconciliation a examiné les expériences de la Norvège et du Canada. Cela nous rappelle la nécessité universelle de consolider et de pérenniser la paix, même dans des démocraties stables et prospères. Je voudrais également mentionner la réunion de la Commission de consolidation de la paix sur le Mozambique, qui s'est déroulée le jour où le Président du Mozambique, M. Nyusi, présidait le Conseil de sécurité et présentait l'expérience de son pays en matière de consolidation de la paix (voir S/PV.9296). Ces réunions contribuent à éliminer la stigmatisation des pays faisant l'objet d'un « examen » de la Commission de consolidation de la paix et encouragent d'autres pays à parler plus ouvertement de leurs difficultés en matière de consolidation de la paix.

Pour terminer, nous tenons à saluer les efforts déployés par la présidence et les membres de la Commission de consolidation de la paix pour renforcer les liens avec les institutions financières internationales. Les partenariats avec les banques multilatérales de développement peuvent créer d'importantes synergies et accroître les ressources consacrées à la consolidation de la paix.

Enfin, nous nous associons à d'autres collègues pour remercier le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Šimonović de la Croatie, le Vice-Président et la Vice-Présidente, ainsi que leurs excellentes équipes. Nous les remercions de leur engagement et de leur travail exceptionnels.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer à l'important débat d'aujourd'hui. Nous tenons à remercier le Secrétaire général et la Commission de consolidation de la paix de leurs rapports instructifs, qui offrent des points de vue sans pareils sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756) et la Commission (A/77/720).

Je voudrais insister sur quatre messages que la Pologne considère comme essentiels pour faire avancer les processus de consolidation de la paix.

Premièrement, en ce qui concerne le renforcement de l'architecture de consolidation de la paix, la

Commission de consolidation de la paix s'est révélée être un outil précieux pour la prévention de la violence et l'instauration d'une paix durable dans de nombreux pays. Il est louable qu'au fil des ans, la Commission ait adopté une approche plus volontariste dans son travail, davantage axée sur la prévention, plus inclusive et plus efficace dans l'ensemble. Il convient aussi de relever que l'attitude générale à l'égard de la Commission a changé. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, de plus en plus de pays sollicitent l'aide internationale pour répondre à leurs besoins en matière de consolidation de la paix, ce qui signifie que la crainte autrefois répandue d'être considéré comme un pays en conflit s'est manifestement atténuée.

Par ailleurs, la Pologne est une fervente partisane du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous soutenons financièrement son travail depuis 2006 et avons l'intention de poursuivre dans cette voie. De notre point de vue, les projets particulièrement intéressants financés par la Commission sont ceux qui sont mis en œuvre dans les domaines du dialogue politique, de la reconstruction des institutions étatiques et du relèvement économique post-conflit. Toutefois, le programme de consolidation de la paix de l'ONU doit également relever un certain nombre de défis. Le problème le plus urgent semble être celui du manque de financement. La Pologne en est consciente et salue les initiatives visant à assurer un financement durable, suffisant et prévisible des processus de consolidation de la paix. Dans cette optique, nous nous félicitons de l'adoption, l'année dernière, de la résolution sur le financement de la consolidation de la paix (résolution 76/305).

Nous estimons que toute stratégie doit être assortie d'un plan de mise en œuvre. C'est pourquoi nous saluons les efforts déployés par tous les acteurs concernés pour harmoniser les différentes approches de la consolidation de la paix. Cela inclut l'allocation rationnelle de ressources limitées, ainsi que la cohérence de l'aide internationale. Les examens thématiques et les comités directeurs conjoints mis sur pied par la Commission de consolidation de la paix sont de bons exemples à cet égard, car ils garantissent la responsabilité et la durabilité des initiatives soutenues par le Fonds pour la consolidation de la paix. Nous pensons que les efforts déployés pour promouvoir la cohérence du système peuvent être encore améliorés avec le lancement, à terme, du Nouvel Agenda pour la paix.

Deuxièmement, nous devons nous attaquer à la fragilité, qui représente un défi majeur pour le développement, en ce qu'elle compromet la résilience socioéconomique des États et de régions entières face

aux chocs internes et externes, tels que les conflits armés, les crises financières, les troubles sociaux et les catastrophes naturelles, pour n'en citer que quelques-uns. La Pologne estime que la promotion d'un développement inclusif, durable et résilient dans des contextes fragiles est indispensable pour appuyer les efforts de consolidation de la paix. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative de proposer la résolution sur la connectivité des infrastructures au service du renforcement de la résilience face aux menaces (résolution 77/282), dont nous nous sommes portés coauteurs et qui a été adoptée à l'unanimité en avril. Cela prouve qu'il existe un large consensus sur le lien étroit entre les changements structurels et la stabilité à long terme.

Troisièmement, en ce qui concerne le renforcement de la confiance, aussi inconfortable que cela puisse être, il ne peut y avoir de réconciliation sans vérité. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour aider les sociétés à faire face aux séquelles des conflits passés. Cela peut se faire avant tout en appuyant le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui sont des éléments essentiels de toute transition post-conflit. La justice transitionnelle est un autre outil qui peut contribuer efficacement à instaurer la confiance. Ses mécanismes, notamment les commissions de la vérité, les procès pour crimes de guerre, les réparations et les réformes institutionnelles, sont fondamentaux pour indemniser les victimes d'abus et tenter de réparer les dommages causés par les conflits.

Enfin, et surtout, il est important d'envisager la consolidation de la paix de manière globale, comme une combinaison d'activités de prévention des conflits, politiques, de sécurité, humanitaires et de développement, qui sont adaptées aux besoins individuels et aux exigences spécifiques. C'est pourquoi nous sommes résolument favorables à la démarche axée sur le triple lien pour mieux relever les défis de la consolidation de la paix. Guidés par la solidarité, nous répondons aux besoins urgents dans le monde entier, en particulier dans les situations de conflit et consécutives à un conflit. La Pologne contribue pleinement à aider les réfugiés ukrainiens et à faire face aux conséquences de la plus grande crise humanitaire que l'Europe ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale, causée par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Ce faisant, nous n'avons pas oublié d'autres pays dans le besoin, notamment en renforçant la réponse humanitaire à des crises en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient.

Pour terminer, je voudrais souligner que le coût des conflits est littéralement trop élevé pour être supporté.

Nous devons chercher des moyens efficaces de réduire et, à terme, d'éliminer la violence existante. Cet objectif peut assurément être atteint en investissant davantage dans la prévention et la consolidation de la paix.

M^{me} Eat (Cambodge) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat conjoint d'aujourd'hui sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/77/720), la consolidation et la pérennisation de la paix, et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756), que nous apprécions grandement. Ma délégation souhaite remercier la Croatie de sa conduite de la Commission de consolidation de la paix depuis janvier, et nous félicitons le Bangladesh du travail considérable qu'il a accompli en tant que Président de la Commission l'année dernière.

Le Cambodge souhaite s'associer à chaque mot de la déclaration faite par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Tout en reconnaissant les progrès accomplis et les enseignements tirés, tels qu'ils ressortent des deux rapports, je voudrais partager quelques points de vue.

Premièrement, malgré tous les efforts que nous déployons pour consolider et pérenniser la paix, nous continuons d'être les témoins de conflits et d'une instabilité qui éclatent aux quatre coins du monde et qui se sont même aggravés au cours des dernières années. Toutefois, cela ne doit pas nous empêcher de chercher des moyens concrets de maintenir la paix et de réduire les effets des conflits sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est plus que jamais nécessaire de redoubler d'efforts et d'apporter notre soutien à la Commission de consolidation de la paix pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat. En ce qui concerne la Commission, il est important de continuer de promouvoir l'inclusion et la coordination avec les acteurs locaux et les autres organes des Nations Unies afin de parvenir à une paix durable.

Deuxièmement, les opérations de paix ne seraient pas possibles sans un appui financier et un soutien en nature. À cet égard, ma délégation souhaite remercier tous les donateurs de leurs généreuses contributions. Nous espérons que leur générosité se poursuivra et continuera de s'accroître, car elle est cruciale pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Enfin, en tant que pays ayant connu l'un des épisodes de conflit les plus tragiques, le Cambodge attache la plus grande importance à la consolidation de

la paix et au maintien de la sécurité. Mû par une forte volonté de transmettre son expérience d'une renaissance réussie après une tragédie passée, le Cambodge déploie des soldats de la paix dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies depuis 2006. Afin de jouer un rôle encore plus constructif, le Cambodge a décidé de se porter candidat au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour la période 2025-2026. Ma délégation espère recevoir le précieux soutien de l'Assemblée.

M^{me} Chan Ververde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix pour la période 2021-2022, le Costa Rica se félicite de la présentation du rapport annuel de la Commission (A/77/720) et du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756), ainsi que de la tenue du débat conjoint d'aujourd'hui. Je voudrais formuler quelques observations.

Avant toute chose, le Costa Rica souligne qu'il importe d'inclure et d'autonomiser les acteurs locaux de la société civile et du secteur privé afin de veiller à ce que les femmes, les filles et les jeunes disposent d'un siège à la table des décisions et soient traités comme de véritables agents de la paix. À cet égard, nous apprécions le fait que, tout au long de l'année 2022, la Commission a continué de donner la priorité aux objectifs liés aux programmes sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les jeunes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à sa stratégie relative aux questions de genre et de son plan d'action stratégique sur les jeunes et la consolidation de la paix. Il est essentiel de poursuivre ces efforts non seulement pour renforcer la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes aux efforts de consolidation et de maintien de la paix, mais aussi pour contribuer à une réforme efficace du secteur de la sécurité, du Libéria à la Gambie et du Niger, de la Guinée-Bissau et du Burundi à la Colombie.

Deuxièmement, le Costa Rica tient à mettre en lumière les progrès accomplis par la Commission de consolidation de la paix dans ses fonctions de conseil et de liaison auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et dans sa fonction de liaison entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Le volume des activités menées dans le cadre de la fonction consultative de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité a doublé par rapport à 2021, tandis que celui des activités menées dans le cadre de sa fonction consultative auprès de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social est resté stable.

Tout en reconnaissant les progrès accomplis à ce jour, y compris l'accord pour que la Commission de consolidation de la paix reçoive des versions préliminaires non éditées des rapports pertinents du Secrétaire général, nous estimons que la Commission peut et doit jouer un rôle plus important dans les consultations qui ont lieu avec les rédacteurs du Conseil lorsque les résolutions sont en cours d'élaboration. Nous préconisons également une coordination plus étroite entre les visites de pays des formations de la Commission et les discussions pertinentes sur ces pays qui ont lieu au sein du Conseil.

Troisièmement, le Costa Rica souhaite souligner l'importance des partenariats, car tout processus de consolidation de la paix implique la participation du secteur privé, ainsi que des institutions financières internationales et régionales. Comme le souligne le rapport (A/77/720), en 2022, plus de la moitié des orateurs étaient extérieurs à l'ONU et la participation de la société civile a continué d'augmenter.

Bien qu'il soit urgent de renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé afin de traduire dans les faits les 100 milliards de dollars promis par les pays développés pour appuyer les efforts nationaux et régionaux de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, cela ne se reflète pas encore de manière approfondie dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ou dans le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, qui sont au cœur des travaux de la Commission.

Le Costa Rica salue la capacité de la Commission de consolidation de la paix à attirer les meilleurs talents du système des Nations Unies, sa ferme conviction quant à la primauté de la diplomatie et de l'engagement politique, la souplesse dont elle fait preuve pour réunir les parties prenantes pertinentes et compétentes dans chaque contexte, son vaste engagement en faveur de la paix, y compris dans ses dimensions économiques, de développement, environnementales et culturelles.

Pour le Costa Rica, il est évident que nous devons adopter une vision à plus long terme de la paix et de la sécurité, trouver des solutions politiques de substitution aux interventions militaires, qui augurent rarement de la paix, et faire le nécessaire pour élever nos ambitions afin de garantir des sociétés plus pacifiques et plus inclusives.

Nous espérons également que la Commission de consolidation de la paix sera en mesure de fournir des conseils aux États qui ont des inquiétudes, mais qui n'ont pas encore plongé dans le chaos, et qu'elle pourra offrir

un point de vue sur les implications qu'ont les conflits sur les trois piliers de l'Organisation. Le Costa Rica espère également que la Commission de consolidation de la paix parviendra à transcender ses limites structurelles et culturelles actuelles et qu'elle pourra évaluer et répondre aux besoins en matière de consolidation de la paix au-delà des États concernés par une formation pays. La concrétisation de tout cela dépend exclusivement de nous, les États Membres.

M. Sabo (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions le Secrétaire général et le Bangladesh, qui a présidé la Commission de consolidation de la paix l'année dernière, de leurs rapports respectifs (A/77/756 et A/77/720).

Nous considérons que l'année 2022 a été une année productive pour les activités de consolidation de la paix de l'ONU. Le Fonds pour la consolidation de la paix a déboursé plus de 250 millions de dollars dans 37 pays pour des activités nationales et transfrontalières de consolidation de la paix. Nous félicitons la direction et le personnel du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix ainsi que toutes les personnes ayant participé à ce travail considérable. La Commission de consolidation de la paix, qui était précédemment présidée par le Bangladesh et qui l'est désormais par la Croatie, continue de traiter des sujets de la plus haute importance et d'apporter une contribution pertinente à l'action de l'ONU. L'évolution du dispositif de consolidation de la paix nous amène à penser que le travail de consolidation de la paix est en bonne voie. Des efforts redoublés, portés par l'appropriation nationale et des méthodes de travail fondées sur le consensus, peuvent permettre au dispositif de consolidation de la paix de franchir de nouvelles étapes.

Au vu de ces réalisations, nous pensons que le travail de l'ONU en matière de consolidation de la paix peut s'améliorer dans les domaines suivants.

Premièrement, comme l'ont indiqué plusieurs délégations, nous devons assurer un financement adéquat et prévisible de la consolidation de la paix, y compris en recourant aux contributions statutaires. À cet égard, nous prenons note de la préoccupation exprimée par le Secrétaire général concernant les difficultés financières imminentes, qui pourraient entraîner une diminution du financement de la consolidation de la paix en 2023. Nous espérons que les discussions en cours sur le recours aux contributions statutaires aboutiront à un résultat mutuellement acceptable. Nous appelons également à des

contributions volontaires accrues et à d'autres formes innovantes de mobilisation financière.

Deuxièmement, nous devons encourager le travail que mène la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consensuel et non politisé, qui ne revêt pas d'enjeu de sécurité. Grâce à cette approche unique en son genre, le dispositif de consolidation de la paix a pu démontrer que, jusqu'à présent, les questions qui nous unissent sont plus nombreuses que les facteurs de division. Cela pourrait permettre à la Commission de donner l'exemple à d'autres organes et processus du système des Nations Unies.

Troisièmement, nous devons nous efforcer de rendre le Fonds pour la consolidation de la paix plus efficace et de veiller à ce qu'il soit utilisé de manière ciblée au bénéfice de projets et d'activités ayant véritablement des effets positifs sur les situations de conflit. À cet égard, nous devrions envisager un appui direct aux efforts nationaux de consolidation de la paix et trouver des moyens innovants de réduire au minimum les dépenses d'administration.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer l'engagement de mon pays, l'Éthiopie, en faveur de la mise en œuvre du dispositif de consolidation de la paix.

M^{me} Zalabata Torres (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la présentation des rapports relatifs aux points 28, 58 et 114 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale (A/77/756 et A/77/720). La Colombie considère la Commission de consolidation de la paix comme une instance qui propose des lignes directrices afin de venir à bout de la violence et de garantir l'état de droit, et dont l'objectif principal est d'éradiquer les causes des conflits armés. Un tel objectif suppose de ses membres un engagement ferme à promouvoir une action multilatérale réaliste et durable au profit des communautés en situation d'insécurité et de précarité.

Comme les Membres le savent tous, le Gouvernement colombien progresse avec détermination vers la consolidation de la paix dans le cadre de l'approche de paix totale menée par le Président Gustavo Petro Urrego. Pour preuve, le Conseil de sécurité a reconnu à l'unanimité les progrès réalisés par la Colombie en vue d'instaurer une paix stable et durable, manifestes à la fois dans les derniers rapports trimestriels de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et lors des sessions de la Commission de consolidation de la paix auxquelles mon pays a récemment été invité à participer,

en particulier sur la question de la justice transitionnelle et des peuples autochtones.

Dans ce contexte, il me semble souhaitable d'établir un dialogue et une interaction concrets entre les activités de la Commission de consolidation de la paix et la Mission de vérification déployée dans mon pays, sur la base des rapports trimestriels du Secrétaire général sur ses travaux. Cela permettra de continuer de contribuer aux bonnes pratiques et de tirer des enseignements positifs, mais aussi de préserver la fonction consultative de la Commission de consolidation de la paix, afin qu'elle continue de soutenir la réconciliation en Colombie, ainsi que la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, en vigueur depuis 2016.

La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont concouru à l'établissement de la paix en Colombie en permettant que ce qui avait été convenu entre les signataires de l'Accord devienne réalité, en confirmant les fondements de l'état de droit et en réduisant les manifestations de violence qui subsistent.

Il convient de rappeler que la création de la Commission de la vérité a débuté avec l'appui du Fonds pour la Consolidation de la paix et qu'en 2022, elle a remis son rapport complet sur ce qui s'est passé en Colombie pendant le conflit. Grâce à elle, le système de justice transitionnelle est devenu plus robuste, au moyen de la Juridiction spéciale pour la paix et du développement d'entités telles que l'Unité de recherche des personnes portées disparues.

Les efforts concomitants menés par le Président de la République et le Haut-Commissaire pour la paix, dans le cadre de l'approche de paix totale, ont permis que, pour la première fois, le plan national de développement soit construit par la population et les communautés dans le cadre d'un dialogue direct entre elles et l'État. Cela a permis d'identifier les besoins les plus urgents que les citoyens vivant dans les territoires et au cœur de la Colombie doivent surmonter, afin d'éradiquer les foyers de conflit dans la perspective d'une réconciliation nationale.

La Colombie continuera de contribuer à tous les processus visant à renforcer la Commission de consolidation de la paix, en particulier l'examen quinquennal du dispositif de consolidation de la paix qui doit s'achever en 2025. Par ailleurs, nous saluons le Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756), dans lequel l'expérience de la Colombie

apparaît éclairante en ce qu'elle confirme la place centrale qu'occupe l'appui politique, technique et financier de la communauté internationale et des banques régionales pour avancer sur le chemin de la paix.

Les Membres peuvent continuer à compter sur l'engagement ferme de mon pays en faveur de la Commission de consolidation de la paix. Nous adressons des remerciements particuliers au Secrétaire général pour son soutien indéfectible à la paix en Colombie.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Le rapport de la Commission de consolidation de la paix à l'examen aujourd'hui (A/77/720) reflète d'importantes questions de fond abordées au cours de la seizième session de la Commission. Les domaines prioritaires et les recommandations spécifiques sont également en lien avec les domaines d'action reflétés dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) et avec les aspirations figurant dans le Nouvel Agenda pour la paix.

Je remercie tout particulièrement l'Ambassadeur Muhammad Muhith, l'Ambassadrice Rabab Fatima, qui l'a précédé, ainsi que l'ensemble de l'équipe du Bangladesh pour la manière exemplaire dont ils ont dirigé les travaux de la Commission au cours de l'année écoulée. Les 27 réunions et les 65 documents finaux, de même que les négociations difficiles qui les ont précédés, témoignent de leur dévouement et de leur vision.

Encourager de véritables partenariats doit rester essentiel. Le Kenya appelle à une plus grande coopération entre les membres en ce qui concerne les délibérations de la Commission et le compte rendu que nous en faisons. Plus particulièrement, nous attendons avec intérêt une déclaration annuelle ambitieuse et tournée vers l'avenir de la part de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui sera présentée cette année à la cinquième réunion consultative informelle.

Je félicite l'Ambassadeur Ivan Šimonović et l'équipe croate pour la compétence avec laquelle ils ont présidé la Commission cette année. J'adresse les mêmes compliments aux Vice-Présidents, le Bangladesh et l'Allemagne, pour leur engagement constant et leurs initiatives sans relâche, qui continuent de favoriser une plus grande cohérence au sein du système des Nations Unies, notamment entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. À cet égard, ma délégation se félicite de l'initiative de la présidence de rencontrer la Présidente du Conseil économique et social tous les deux mois et

demande instamment que les recommandations issues de la réunion conjointe qui a eu lieu le 29 juin entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social, sur l'importance des objectifs de développement durable pour lier la paix et le développement sur le terrain, soient érigées en priorités et mises en œuvre.

Le rôle des coordinateurs informels entre la Commission de consolidation de la paix et l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité reste essentiel. La publication en temps voulu d'avis ciblés, étayés par l'appropriation des pays concernés au travers de consultations tenues avec ces derniers, enrichira les travaux et les décisions de ces organes. Le Kenya confirme son engagement continu dans ces processus. Nous remercions le Brésil, le Danemark et l'Égypte pour les efforts qu'ils ont déployés en ce sens.

Il est urgent d'assurer un suivi spécifique qui permette de mettre en œuvre les recommandations afin de donner corps à la confiance croissante dans les engagements nationaux et régionaux de la Commission de consolidation de la paix, comme en témoignent l'élargissement des intérêts géographiques et le champ d'action des pays qui prennent l'initiative de collaborer avec la Commission, notamment le Soudan du Sud, le Mozambique, le Honduras, le Canada et la Norvège.

Pour répondre aux besoins les plus importants des pays, en particulier ceux touchés par des conflits et ceux qui vivent des transitions politiques et des transitions vers la paix, il est crucial de renforcer les liens entre la consolidation de la paix et le développement et d'investir dans ce domaine. Il est donc essentiel de mettre davantage l'accent sur la consolidation de la paix au niveau local, tout en insistant sur l'autonomisation politique et économique de tous, y compris des femmes et des jeunes.

Il convient de plaider avec plus de force en faveur d'un financement adéquat et prévisible. Nous demandons instamment à la Cinquième Commission de prendre conscience de l'urgence, de sortir de l'impasse et de rendre opérationnelles les recommandations, dans un contexte marqué par le premier anniversaire de la résolution 76/305 sur le financement de la consolidation de la paix. Les retards nuisent à la confiance. Nous devons trouver une solution pour aller de l'avant qui inclue des contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix afin d'aider les pays qui en bénéficient. Cela permettra non seulement de faire preuve de prévoyance, mais aussi de donner vie à notre engagement partagé et à notre appropriation commune des efforts déployés en

faveur de la paix, en particulier dans la perspective du Sommet sur les objectifs de développement durable et du Sommet de l'avenir, ainsi que du prochain examen du dispositif de consolidation de la paix.

Le Kenya salue la vision de la présidence et les priorités présentées pour 2023, y compris l'accent mis sur des discussions régulières en ce qui concerne les méthodes de travail. J'assure les Membres de la collaboration constructive et de la coopération continue du Kenya.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale et le Président de la Commission de consolidation de la paix d'avoir organisé ce débat conjoint afin de faire le point sur les progrès accomplis par l'ONU en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Les réalisations importantes de la Commission de consolidation de la paix nous semblent encourageantes, comme le montre le rapport sur sa seizième session (A/77/720). Outre ses échanges croissants avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, nous nous réjouissons de constater que d'autres États Membres et régions aient fait appel à la Commission. Pour la première fois depuis sa création, la Commission de consolidation de la paix a discuté, à sa seizième session, du Timor-Leste, du Soudan du Sud et de l'Asie centrale, ce qui démontre le caractère inclusif de la Commission et l'universalité de la consolidation de la paix. La Commission est devenue une plateforme crédible pour le partage des enseignements tirés, des bonnes pratiques et des expériences de diverses parties prenantes, y compris les pays, les régions et les acteurs non étatiques, en matière de prévention et de consolidation de la paix. Nous nous félicitons de la collaboration continue et croissante avec les institutions financières.

Cependant, nous constatons aussi que le potentiel de la Commission de consolidation de la paix reste largement inexploité et que des événements, tels que notre débat conjoint annuel, devraient être l'occasion de renforcer le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, y compris sa visibilité au sein et en dehors de l'Organisation. La Commission a encore beaucoup à offrir sur de multiples activités de consolidation de la paix, y compris en ce qui concerne, entre autres, les transitions, les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, la prévention de la violence électorale, le rétablissement de l'ordre constitutionnel ou démocratique, le renforcement des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, et la promotion d'initiatives économiques inclusives. Ces activités nécessitent un financement durable.

Le Fonds pour la consolidation de la paix reste une source importante de financement des activités de consolidation de la paix menées par l'ONU. L'Afrique du Sud accueille favorablement le renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation du Fonds. L'approche ciblée et axée sur les résultats de la nouvelle politique d'évaluation du Fonds pour la consolidation de la paix va dans le bon sens. Au bout du compte, les résultats des investissements doivent se mesurer à l'aune des dividendes de la paix. Nous saluons donc le retour positif sur l'investissement réalisé par le Fonds dans la promotion de l'inclusion et d'un rôle véritable pour les femmes et les jeunes dans les processus de paix.

Le Fonds continue de financer des initiatives visant à construire des sociétés résilientes, notamment dans les domaines de l'état de droit, de la justice transitionnelle, du renforcement des institutions et des capacités, et de la revitalisation économique. Nous sommes convaincus que le septième groupe consultatif, récemment nommé, améliorera encore l'efficacité du Fonds. Puisque l'on prévoit une augmentation des demandes nationales de soutien en matière de consolidation de la paix, il est urgent que les contributions statutaires soient également utilisées pour assurer un financement prévisible et durable des activités de consolidation de la paix de l'ONU. Nous espérons que les Membres de l'ONU prendront rapidement une décision sur cette question et nous exhortons chacun à soutenir cette initiative.

Nous considérons également que le secteur privé peut jouer un rôle essentiel dans le financement des activités de consolidation de la paix au moyen d'investissements favorisant la paix. Nous réitérons l'appel lancé au Secrétaire général dans la résolution 76/305, afin qu'il élabore une stratégie de mobilisation des ressources du secteur privé à l'appui du financement de la consolidation de la paix.

Plusieurs grandes réunions de haut niveau sont prévues, notamment le Sommet sur les objectifs de développement durable et le Sommet de l'avenir. Ces événements sont l'occasion pour les États Membres de faire avancer la juste cause de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, décrite dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Nous nous félicitons donc de la note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix et de l'attention qu'elle porte à juste titre à l'importance de la prévention et au renforcement de la Commission de consolidation de la paix.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement de l'Afrique du Sud à soutenir les efforts de l'ONU visant à promouvoir la prévention des conflits ainsi que la consolidation et la pérennisation de la paix. Nous sommes prêts à contribuer aux initiatives de renforcement des capacités, à partager les meilleures pratiques et à collaborer avec les autres États Membres et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le cadre de ces efforts collectifs. Nous attendons également avec intérêt de pouvoir partager nos points de vue sur le Nouvel Agenda pour la paix et d'analyser ses implications pour la Commission de consolidation de la paix.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je suis extrêmement honorée de participer à ce débat conjoint au sein de l'Assemblée générale, qui porte sur la question cruciale du maintien et de la consolidation de la paix. J'adresse mes plus sincères félicitations à la Croatie pour la manière exceptionnelle dont elle dirige la Commission de consolidation de la paix cette année.

En ce qui concerne l'Inde, nous avons toujours joué un rôle crucial dans le maintien et la consolidation de la paix. Notre pays est un symbole de paix, qui s'enracine dans le message d'harmonie et de non-violence du Seigneur Bouddha. Nous sommes fiers que, au moment même où nous nous retrouvons dans cette salle, plus de 6 000 de nos soldats courageux soient déployés dans le cadre de 10 missions de maintien de la paix sous le noble drapeau bleu. Malheureusement, 177 valeureux soldats indiens ont consenti le sacrifice ultime, soit le nombre le plus élevé parmi tous les pays fournissant des contingents et du personnel de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Dans le domaine de la consolidation de la paix, l'Inde a toujours joué un rôle constructif et important grâce à ses vastes partenariats pour le développement avec les pays du Sud. Même face aux défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous avons fait preuve de solidarité avec nos partenaires du Sud en renforçant les liens de développement existants. La valeur cumulée des projets de développement menés par l'Inde avec les pays du Sud dépasse aujourd'hui 40 milliards de dollars, une somme qui recouvre des prêts à des conditions favorables, des dons et des programmes de formation pour le renforcement des capacités, dont la plupart ont été entrepris au cours de la dernière décennie.

Je tiens à mettre en lumière le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, créé en 2017, qui témoigne de l'engagement inébranlable de l'Inde en faveur du multilatéralisme et du bien-être à l'échelle

mondiale. Ce fonds reflète notre vision « Une terre, une famille, un avenir », qui guide également la présidence indienne du Groupe des Vingt. En cinq ans seulement, le Fonds a appuyé 75 projets de développement en partenariat avec 56 pays en développement, dont 17 pays d'Afrique. Ces projets se concentrent sur des initiatives de développement durable dirigées et contrôlées par les pays du Sud et axées sur la demande.

Dans le contexte de la crise ukrainienne, l'Inde s'est employée à atténuer les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement en denrées alimentaires et en produits de base. Nous avons apporté une aide financière et alimentaire aux pays qui en avaient besoin, y compris dans notre voisinage.

Le Premier Ministre Narendra Modi s'est exprimé en ces termes forts devant l'ONU :

« Engageons-nous à réformer le système multilatéral mondial afin de renforcer sa pertinence, d'améliorer son efficacité et d'en faire la base d'un nouveau type de mondialisation centrée sur l'humain ».

Avec cette approche profondément centrée sur l'être humain, l'Inde reste déterminée à être un allié indéfectible et à jouer un rôle de catalyseur dans tous les efforts de consolidation de la paix.

M^{me} Rodríguez Mancía (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous soulignons les propos tenus ce matin par le Président de l'Assemblée générale, selon lesquels la paix ne se maintient pas par la force, mais seulement par la compréhension. Le Guatemala se félicite de la présentation du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756) pour l'année 2022, qui nous permet de suivre et d'examiner les projets relatifs à la consolidation et au maintien de la paix qui ont été mis en œuvre dans diverses régions.

Nous saluons et apprécions l'appui précieux du Fonds à divers projets qui ont contribué au renforcement des institutions dans mon pays, à l'accès à la justice pour les femmes, les filles et les peuples autochtones, au dialogue et au respect des droits humains dans le traitement des conflits, à l'état de droit, et à la sécurité, ainsi qu'à la réintégration et à la protection des migrants dans le nord de l'Amérique centrale. Nous saisissons également cette occasion pour saluer les progrès considérables réalisés dans le cadre de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale sur les financements destinés au Fonds, qui sont une question en suspens depuis la mise en place, en 2005, du dispositif de consolidation de la

paix de l'Organisation des Nations Unies. Lors de chacun des examens du dispositif, en 2010, en 2015 et en 2020, le consensus nécessaire a été atteint pour renforcer les mandats de consolidation de la paix. Mais nous ne les avons pas encore dotés des ressources ordinaires nécessaires, notamment par l'intermédiaire des contributions statutaires des États Membres de l'ONU.

Nous reconnaissons également le rôle essentiel joué par la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe catalyseur, ayant pour mandat de rassembler les différents acteurs concernés selon le principe de l'appropriation par les États concernés. À cet égard, le Guatemala a siégé à la Commission de consolidation de la paix à trois reprises, la dernière fois au cours de la période 2019-2020. Nous croyons au mandat de la Commission, en particulier au mandat du dispositif de consolidation de la paix, qui peut être encore renforcé, notamment en ce qui concerne la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Nous souscrivons à la proposition faite ce matin par le Président de l'Assemblée générale d'organiser des consultations régulières entre la présidence de l'Assemblée générale et la présidence de la Commission de consolidation de la paix, comme cela se fait déjà pour les présidences du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

Par ailleurs, à l'avenir, le Nouvel Agenda pour la paix et le Sommet de l'avenir seront l'occasion de réexaminer la manière dont l'ONU aborde les questions de paix et de sécurité, en mettant fortement l'accent sur la prévention et en intégrant les trois piliers de l'action de l'Organisation d'une manière transversale.

Le Président de l'Assemblée générale peut compter sur l'appui de mon pays pour contribuer aux efforts conjoints visant à renforcer la capacité de l'Organisation de répondre aux crises internationales de toutes sortes.

Pour terminer, le Guatemala se prononce en faveur de la vie, de la paix et de la sécurité dans le monde, avec l'engagement ferme de laisser un monde meilleur aux générations futures.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette séance conjointe. Je remercie également le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix d'avoir guidé nos délibérations.

Les défis d'aujourd'hui sont interdépendants et ne peuvent être relevés que par une coopération internationale, un multilatéralisme revitalisé et un dispositif

solide de consolidation de la paix. S'il existe un élément commun, récurrent et impératif sur la voie d'une paix durable, c'est la reconnaissance du fait que pour être couronné de succès, ce processus intrinsèquement politique doit porter la marque distinctive de l'appropriation nationale et doit être fondé sur les piliers de la paix et de la sécurité, du développement durable et de la défense inconditionnelle des droits humains.

C'est pourquoi les organes principaux du système des Nations Unies ne peuvent travailler de façon cloisonnée. Ma délégation estime que le moyen de contribuer à la création de synergies est de renforcer la Commission de consolidation de la paix, en particulier dans sa fonction consultative auprès du Conseil de sécurité. De même, nous sommes d'accord pour dire que nous devons axer nos efforts sur la prévention. Pour ce faire, nous devons nous concentrer sur les causes profondes des conflits. Le Conseil économique et social et l'Assemblée générale sont chargés de continuer à contribuer au renforcement des synergies pour déterminer quelles sont les causes profondes qui portent atteinte à la paix et les combattre. Les résolutions jumelles de 2020 (résolution 75/201 de l'Assemblée générale et résolution 2558 (2020) du Conseil de sécurité) ont reconnu que les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 devaient passer par l'intégration de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Leurs lignes directrices nous éclairent dans la prise de décisions concernant nos priorités, à l'heure où tout semble urgent et où les capacités des pays en développement, en particulier ceux qui sont en situation de conflit, sont limitées.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sa mise en œuvre doivent prendre racine au niveau mondial, en particulier dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit. À cette fin, l'appui total des bureaux de pays et régionaux et du système des Nations Unies dans son ensemble est indispensable. La Commission de consolidation de la paix facilite cette tâche en renforçant les partenariats stratégiques pour le financement de la consolidation de la paix et le financement mixte entre l'ONU, les donateurs bilatéraux et les institutions financières multilatérales et régionales.

Je réaffirme que nous devons disposer d'un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix. Je saisis cette occasion pour saluer la précieuse contribution du Fonds en faveur des régions frontalières, qui subissent les répercussions des crises et de la transition. Dans le cas de l'Équateur, cela a été important, par exemple pour renforcer les capacités institutionnelles

de protection des filles, des garçons, des adolescents et des jeunes dans les zones situées le long de la frontière entre la Colombie et l'Équateur, qui ont été en proie à la violence et aux conflits armés.

Pour terminer, je réaffirme l'appui sans réserve de ma délégation à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans tous les processus connexes, ainsi qu'à la mise en œuvre du plan d'action se rapportant à la stratégie relative aux questions de genre et du Plan d'action stratégique pour la jeunesse et la consolidation de la paix.

M^{me} Brandt (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président de l'Assemblée générale et le Président de la Commission de consolidation de la paix d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Nous voudrions formuler les observations suivantes à titre national.

Comme le Président de l'Assemblée générale l'a clairement indiqué précédemment, nous vivons à une époque où les conflits se multiplient dans le monde. Par conséquent, les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix sont plus pertinents que jamais. Le Royaume des Pays-Bas est heureux d'avoir été membre de la Commission de consolidation de la paix au cours de la période 2021-2022 et d'être l'un des principaux donateurs du Fonds pour la consolidation de la paix depuis plusieurs années. Nous jugeons encourageante l'harmonisation accrue des efforts de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, car nous pensons qu'ils se renforcent mutuellement. Et nous sommes d'accord avec d'autres pour dire que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont considérablement progressé en ce qui concerne le partage des meilleures pratiques et la mise à disposition d'une instance de dialogue sur les initiatives de consolidation de la paix. Nous pensons qu'il est encore possible d'explorer davantage son potentiel, c'est pourquoi nous appuyons les recommandations formulées dans les rapports (A/77/720 et A/77/756) dont nous sommes saisis aujourd'hui.

J'insisterai sur trois points.

Premièrement, nous soulignons l'importance de travailler ensemble à différents niveaux, bien sûr, tout d'abord avec les gouvernements nationaux, et ensuite avec les organisations locales de consolidation de la paix

et les organisations dirigées par des femmes et des jeunes. Nous nous félicitons de leur participation aux réunions de la Commission de consolidation de la paix et, surtout, de leur inclusion dans les efforts de consolidation de la paix, car cela accroît les effets de notre action sur le terrain. De plus, nous nous réjouissons du renforcement de la coopération avec les organisations régionales et les institutions financières internationales, et nous comptons sur une coopération plus étroite sur le terrain. Enfin, nous préconisons une coopération plus étroite entre la Commission de consolidation de la paix, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, notamment au moyen de leurs fonctions consultatives.

Deuxièmement, je souligne l'importance de la santé mentale et du soutien psychosocial en matière de consolidation de la paix. Nous pensons que la santé mentale et le soutien psychosocial constituent un outil important de prévention et de consolidation de la paix. Ils renforcent la résilience au niveau de l'individu, de la communauté et de la société. Comme nous l'avons déjà dit, nous ne pouvons pas bâtir la paix avec des esprits brisés. Par conséquent, le Royaume des Pays-Bas se félicite de l'attention accrue accordée à la santé mentale et au soutien psychosocial, mais il estime qu'il est possible de les intégrer davantage aux efforts de consolidation de la paix.

Comme d'autres l'ont fait, et c'est mon dernier point, je voudrais souligner qu'il est de la plus haute importance que l'Organisation des Nations Unies dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat et de ses tâches dans le domaine de la consolidation de la paix. Les arguments en faveur de la prévention et de la consolidation de la paix ont déjà été présentés de manière convaincante. C'est pourquoi nous appuyons pleinement l'utilisation des contributions statutaires, et nous demandons instamment aux membres de parvenir rapidement à un accord sur la question. De plus, nous encourageons les États Membres à augmenter leurs contributions au Fonds pour la consolidation de la paix.

Enfin, je remercie le Président de la Commission de consolidation de la paix, Ivan Šimonović, ainsi que les deux Vice-Présidents et leurs équipes, de leur dévouement et de l'excellent travail accompli. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler ensemble dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment par la mise en œuvre du Nouvel Agenda pour la paix et, comme vient de le dire la Représentante permanente de l'Afrique du Sud, surtout en cette période cruciale, marquée par le Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendra dans

deux mois et le Sommet sur l'avenir prévu pour l'année prochaine.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale et le Président de la Commission de consolidation de la paix d'avoir organisé ce débat important. Le Pakistan salue le travail constructif entrepris par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

La consolidation de la paix est une activité en pleine croissance. Le nombre croissant de parties prenantes, à savoir 26 pays et plusieurs régions d'Afrique et sous-régions du Pacifique, témoigne de l'augmentation des activités de la Commission de consolidation de la paix. De même, les demandes de financement déposées auprès du Fonds pour la consolidation de la paix augmentent, alors que ses ressources financières ne représentent que la moitié du montant nécessaire. Néanmoins, il faut reconnaître que la couverture de la Commission de consolidation de la paix n'est pas universelle. Des situations importantes, comme celles de l'Afghanistan et du Jammu-et-Cachemire, ne font pas partie des situations traitées par la Commission de consolidation de la paix.

Nous adhérons aux sept priorités fixées pour l'année 2022, à savoir accorder une plus grande importance aux résultats ainsi qu'à l'appropriation des activités par le pays ; mettre l'accent sur l'inclusion en collaborant plus étroitement avec les artisanes et artisans de la paix ; se focaliser sur la cohérence de l'action menée par les entités des Nations Unies ; renforcer l'efficacité des partenariats avec les organisations régionales et les institutions financières internationales ; améliorer les fonctions de conseil et de liaison de la Commission de consolidation de la paix ; promouvoir le financement de la consolidation de la paix ; et accroître l'importance accordée à la responsabilité.

Je souhaite formuler quelques observations générales.

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix doit rester à l'écoute des priorités nationales et renforcer l'appropriation par les pays et la coopération régionale.

Deuxièmement, le pouvoir de mobilisation de la Commission doit être utilisé pour renforcer la cohérence de la réponse lorsque nous devons tous agir ensemble.

Troisièmement, le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix est essentiel puisque le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ne sont pas en mesure d'examiner

les situations nationales ou régionales dans leur globalité, en tenant compte de la paix, du développement, des droits humains, des questions de genre et d'autres questions. Les conseils émis par la Commission de consolidation de la paix doivent être substantiels. Par exemple, pour une situation nationale, elle doit recevoir des informations et des analyses de terrain du Gouvernement du pays, du Coordonnateur résident et d'autres acteurs.

Quatrièmement, les processus de réconciliation nationale et régionale sont la raison d'être même de la Commission de consolidation de la paix. Il convient de leur donner la priorité et de les appuyer dans chaque situation.

Cinquièmement, un financement durable est essentiel, et le déficit croissant dont souffre la Commission de consolidation de la paix est regrettable. Le Pakistan est favorable à un financement accru, notamment par le biais de sources supplémentaires et innovantes. Nous proposons à nouveau de réserver un pourcentage des budgets consacrés au maintien de la paix pour la consolidation de la paix à la fin des mandats de maintien de la paix.

Sixièmement, les programmes de la Commission de consolidation de la paix doivent toutefois éviter de dévier de leur mission. Même s'il existe d'importants chevauchements, les programmes du Fonds pour la consolidation de la paix doivent éviter de participer à des programmes qui relèvent soit du maintien de la paix, des secours humanitaires ou d'urgence, soit du financement du développement proprement dit. Le Fonds pour la consolidation de la paix doit uniquement être utilisé à des fins de consolidation de la paix. Les fonds de développement ne doivent pas être utilisés à des fins de consolidation de la paix.

Septièmement, la performance de la Commission de consolidation de la paix doit être évaluée à l'aune des résultats réels plutôt qu'au nombre de réunions organisées et d'engagements pris. Ainsi, par exemple, après avoir examiné 26 situations de pays, nous devons nous demander quelles sont les réussites, quels sont les échecs et quelles sont les raisons de ces réussites et de ces échecs. Une telle analyse fondée sur les performances permettrait à la Commission d'améliorer son action et ses politiques, et de les rendre plus efficaces.

Enfin, s'agissant de l'avenir : selon le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, la Commission de consolidation de la paix devrait jouer un rôle plus important, notamment pour faire avancer le mandat de prévention. Pour ce faire, il faudra être en mesure d'évaluer la vulnérabilité face aux conflits dans un grand

nombre de pays et de régions et de prendre rapidement des mesures préventives pour éviter ces conflits. Le respect ou le non-respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du droit international par les parties et les États concernés, quelle que soit la situation, constitue un bon point de référence pour évaluer la vulnérabilité face aux conflits. La Commission de consolidation de la paix pourrait proposer des mesures correctives appropriées sur la base d'une analyse utilisant ces critères objectifs.

M^{me} Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat conjoint entre l'Assemblée générale et la Commission de consolidation de la paix. Je remercie également la Croatie, qui assume actuellement la présidence de la Commission, ainsi que le Bangladesh, qui a assumé la présidence l'année dernière et qui assure actuellement la vice-présidence avec l'Allemagne, de leurs exposés sur les travaux de la Commission. La Commission a fait beaucoup de progrès sous leur direction respective.

Dans le cadre du présent débat, je me concentrerai sur quelques avancées particulières avant d'évoquer les défis restants et les moyens d'améliorer encore la pertinence et la portée des activités de la Commission à l'avenir. Qu'avons-nous accompli au cours de l'année et demie écoulée ? L'Allemagne se félicite de l'ajout réussi de nouvelles situations nationales et régionales sous la précédente présidence et la présidence actuelle. Le Honduras, le Soudan du Sud, le Timor-Leste, la Norvège et l'Asie centrale ne sont que quelques exemples de la diversité des nouveaux pays et régions prêts à collaborer avec la Commission et à partager leurs expériences. L'intérêt croissant dans le monde entier illustre l'attrait de la Commission et la volonté des pays de faire connaître leurs priorités et leurs stratégies en matière de consolidation de la paix et d'en discuter. Nous devons poursuivre sur cette voie tout en continuant, bien entendu, de nous focaliser sur les situations particulièrement instables qui requièrent de toute urgence le soutien de l'ONU et de la communauté internationale en matière de consolidation de la paix.

L'approche de la Commission, qui consiste à examiner différents aspects thématiques de la consolidation et de la pérennisation de la paix en se concentrant sur des situations géographiques particulièrement urgentes, s'est révélée très prometteuse. Par exemple, l'examen des défis à la paix et à la stabilité liés aux changements climatiques dans des contextes régionaux tels que ceux

des États insulaires du Pacifique et des pays du Sahel et d'Asie centrale, à la demande des pays touchés, a donné lieu à des réunions instructives et ciblées, ainsi qu'à des recommandations très spécifiques.

Nous sommes heureux que la question du climat et de la paix et de la sécurité, très importante pour de nombreux États Membres de l'ONU, soit désormais régulièrement inscrite à l'ordre du jour de la Commission. Il en va de même d'autres questions thématiques, comme l'a démontré la grande réunion de la Commission sur la justice transitionnelle en avril, au cours de laquelle la Colombie, la Gambie et le Timor-Leste ont partagé leurs expériences dans ce domaine. À cet égard, il importe que nous soyons à l'écoute des pays touchés et de leurs priorités en matière de consolidation de la paix et que nous nous abstenions de faire obstacle à l'examen de questions spécifiques.

Dans quels domaines pouvons-nous faire mieux ? Nous avons réalisé quelques progrès en ce qui concerne notre objectif commun d'établir un lien plus étroit entre les travaux de la Commission et le financement des activités de consolidation de la paix. Nous devons et pouvons cependant faire davantage. Par conséquent, en plus de mettre davantage l'accent, dans le cadre de toutes ses réunions, sur les contributions importantes du Fonds pour la consolidation de la paix, des institutions financières internationales et d'autres mécanismes de financement aux efforts nationaux de consolidation de la paix, la Commission devrait tenir des réunions consacrées à l'examen des moyens concrets de parvenir à un financement plus prévisible et plus durable des activités de consolidation de la paix. En collaboration avec la présidence, nous travaillons actuellement à l'organisation d'une réunion conjointe avec les institutions financières internationales et d'autres acteurs concernés sur des solutions novatrices de financement de la paix, qui devrait avoir lieu à l'automne. Parallèlement, nous allons continuer de plaider en faveur d'un accord au sein de la Cinquième Commission sur l'allocation de contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix, et nous appelons tous les États Membres à se joindre au compromis interrégional qui se dessine.

Enfin, pour renforcer ses échanges étroits et sa complémentarité avec le Conseil de sécurité, la Commission doit accorder une attention renouvelée à la période de transition pendant et après les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les opérations de paix sous conduite régionale. En plus de formuler des avis à l'attention du Conseil sur les priorités en matière

de consolidation de la paix dans les missions en cours, la Commission devrait tenir des réunions consacrées aux missions, par exemple au Sahel, vu le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et ses conséquences, et à la phase de transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. L'Allemagne serait également favorable à des échanges plus réguliers sur la consolidation et la pérennisation de la paix au sein de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais me féliciter des progrès accomplis et du processus engagé par la Croatie, qui assure actuellement la présidence de la Commission, en vue d'accroître la portée des activités de la Commission en améliorant ses méthodes de travail et en renforçant son rôle consultatif auprès de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Nous devons mettre à profit les délibérations autour du Nouvel Agenda pour la paix et ses recommandations concrètes pour continuer de renforcer le rôle, la portée et les contributions de la Commission en vue du Sommet de l'avenir, qui se tiendra l'année prochaine, et de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU prévu en 2025.

M. Ugarelli (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou se félicite tout d'abord de la tenue de la séance d'aujourd'hui, compte tenu de l'importance que revêtent le rapport de la seizième session de la Commission de consolidation de la paix (A/77/720) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756) pour les activités de consolidation et de pérennisation de la paix. Tous deux ont été rédigés avec une grande rigueur et ont cherché, de manière cohérente, à faire converger les intérêts en fonction des priorités des acteurs impliqués dans la pérennisation de la paix, tels que les pays bénéficiaires et les pays partenaires, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et le système des Nations Unies. Nous partageons les mêmes intérêts et la même motivation pour transformer la Commission en un organe des Nations Unies qui contribue à la mise en œuvre efficace de stratégies globales de relèvement post-conflit grâce à son rôle consultatif permanent auprès du Conseil de sécurité sur la définition de ses mandats de pérennisation de la paix.

Nous considérons que pour appuyer efficacement la mise en œuvre de processus politiques, en particulier ceux qui visent à mettre en place des institutions solides et résilientes, dans des pays qui ont été touchés par la violence, il est essentiel d'avoir l'accord de l'État

bénéficiaire et le soutien de la société civile, du secteur privé, des organisations financières internationales, des associations de femmes et des organisations de jeunes. C'est pourquoi nous apprécions l'approche, la structure et les évaluations de la Commission dans son rapport. Nous insistons sur le fait qu'il importe de renforcer la médiation et de donner la priorité à ce qui compte vraiment pour les populations touchées par la violence dans les processus politiques visant à consolider la paix, en évaluant objectivement les causes profondes du conflit, principalement la pauvreté, les inégalités et l'exclusion. À cet égard, nous nous félicitons que le Secrétaire général ait souligné, dans son rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix, le soutien apporté par le Fonds aux structures de paix locales pour régler efficacement les conflits locaux.

Nous insistons sur l'importance de la mise en œuvre de mécanismes de subvention appuyés par le Fonds afin d'instaurer un climat de confiance entre les communautés et les gouvernements locaux, ainsi que sur les efforts nécessaires en matière de suivi et d'évaluation. En ce qui concerne les synergies entre la Commission et le Fonds, le Pérou convient qu'il est essentiel de créer des mécanismes et des moyens novateurs de communication et de diffusion des informations sur les résultats de la consolidation de la paix sur le terrain, y compris en créant éventuellement un « pôle Impact » chargé de regrouper systématiquement et de diffuser les résultats du Fonds dans le domaine de la consolidation de la paix.

Dans un monde marqué par la montée de la violence et où les processus de transition des conflits vers la paix et le développement deviennent de plus en plus pertinents, ma délégation salue la contribution apportée par les deux rapports aux travaux de l'ONU visant à repenser les réponses à toutes les formes de violence, ce qui est indispensable à la restructuration d'un contrat social renouvelé. Ce contrat social doit donner la priorité à la confiance et à l'inclusion dans les efforts déployés pour parvenir à une coexistence pacifique fondée sur la réduction de la pauvreté, de la faim et des inégalités, ainsi que sur l'égalité des genres et des systèmes de santé et d'éducation adéquats. Ce n'est qu'ainsi que les mesures proposées dans les deux rapports contribueront à renforcer la gouvernance, qui est, dans tout processus de transition d'un conflit à la paix, fondamentale pour reconstruire le tissu social.

M. Gallagher (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui.

Avant toute chose, l'Irlande s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

La Charte des Nations Unies affiche une ambition très claire : préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nos efforts collectifs doivent être à la hauteur de cette ambition. Nous nous félicitons par conséquent de l'accent mis sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. Le Nouvel Agenda pour la paix nous offre des possibilités, mais pour les saisir, à savoir pour parvenir à prévenir les conflits, nous devons aussi avoir le courage de prendre les devants lorsque nous détectons les signes avant-coureurs d'un conflit.

La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont un rôle important à jouer, c'est pourquoi l'Irlande les appuie fermement. Investir dans la consolidation de la paix et la prévention est judicieux d'un point de vue politique et moral, mais aussi d'un point de vue financier. La paix est un dividende dans lequel il est bon d'investir, y compris à l'ONU.

Sans un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix, nous risquons de perdre des gains réalisés de haute lutte et d'entraver notre capacité à créer des changements positifs durables dans les régions touchées par un conflit. C'est pourquoi nous estimons que le Fonds pour la consolidation de la paix doit être financé par des contributions statutaires. L'Irlande est depuis longtemps un partenaire du Fonds. Nous avons également besoin d'un financement prévisible et durable pour les opérations de soutien à la paix autorisées par l'ONU et dirigées par l'Union africaine.

Parmi les nombreuses fonctions importantes de la Commission de consolidation de la paix figurent les avis qu'elle formule à l'intention du Conseil de sécurité. Nous devons réfléchir à la manière dont ces avis peuvent être mis en pratique. En tenir compte ne revient pas à outrepasser les mandats, mais à exploiter pleinement leur potentiel. Mutualiser nos forces dans l'intérêt de notre planète et de ses habitants est l'essence même du multilatéralisme.

Pour que la paix soit pérenne, elle doit être inclusive et prise en charge au niveau local. Cela signifie que les voix marginalisées doivent non seulement être amplifiées, mais aussi entendues et prises en compte, notamment celles des femmes et des jeunes. C'est ainsi que nous pourrions construire des sociétés résilientes où la paix pourra perdurer.

Enfin, il est indispensable que nous continuions à nous attaquer aux causes et aux facteurs sous-jacents des

conflits. Sinon, nous continuerons à faire face encore et encore aux mêmes défis de sécurité. Cette approche exige une action conjointe des acteurs de l'humanitaire, du développement et du soutien à la paix, afin de se remettre sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Nous devons également être attentifs à d'autres facteurs de conflit, notamment les risques de sécurité liés au climat.

M. Kayinamura (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Je tiens également à féliciter le Président de la Commission de consolidation de la paix de sa contribution aux travaux de consolidation et de pérennisation de la paix.

L'objectif de développement durable no 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a souligné la nécessité de passer de la parole aux actes et nous a donné une formidable occasion de le faire. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous est la pierre angulaire de la consolidation de la paix et de sa pérennisation.

Le Rwanda soutient que la paix va au-delà de la simple absence de violence. Il s'agit au fond d'une compréhension des causes profondes des conflits par un éventail inclusif de parties prenantes de la société. Le Rwanda estime en outre que la consolidation de la paix est un processus continu, une quête inlassable de solutions par le dialogue et le consensus. C'est un investissement à long terme. Le Rwanda maintient qu'une paix durable n'est pas une paix qui peut être imposée par des entités extérieures. Elle doit être soigneusement et naturellement construite à partir du cadre sociétal, ce qui rend le rôle de la Commission de consolidation de la paix absolument crucial dans le renforcement des mécanismes internes de pérennisation de la paix.

Au lendemain d'un conflit, les questions touchant à la paix et à la réconciliation revêtent une grande importance. L'objectif de la réconciliation doit être de créer des relations fondées sur le respect mutuel et la prise de conscience collective des préjudices subis dans le passé. Cela implique de comprendre les causes et de rechercher activement des mesures préventives pour atténuer les dommages futurs.

Le Rwanda estime que la réconciliation passe par une communication honnête et ouverte entre les

anciennes parties à un conflit, par la mise en lumière des divisions passées et par l'instauration de nouvelles relations fondées sur la confiance et le respect. Nous sommes convaincus que ces deux composantes de la réconciliation sont des piliers fondamentaux de la consolidation de la paix.

Pour relever efficacement les défis et répondre aux attentes, notre objectif commun doit être d'empêcher la résurgence des conflits, tout en s'efforçant de mettre au jour et de résoudre les causes profondes afin d'éviter une nouvelle escalade. Cela signifie que nous devons rester pragmatiques quant à nos capacités, en veillant à ce que nos stratégies soient adaptées aux circonstances et aux réalités propres à chaque pays concerné.

Enfin, le Rwanda est convaincu que le succès d'un processus de consolidation de la paix à long terme passe par l'inclusion. L'implication de tous les acteurs dans le processus de consolidation de la paix est indispensable pour que les résultats soient véritablement pris en charge par l'ensemble des acteurs de la société. La consolidation de la paix est un processus exigeant et perpétuel qui nécessite une appropriation politique locale. Son succès dépend de la capacité à rétablir la confiance entre les citoyens et leurs institutions. L'élaboration de processus politiques place les citoyens au premier plan et facilite le règlement pacifique des conflits sociétaux.

M. Ganou (Burkina Faso) : Je voudrais féliciter le Président de l'Assemblée générale pour l'organisation de cette importante séance qui nous permet d'examiner le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/77/720) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756). Je me joins à mes préopinants pour saluer et féliciter particulièrement le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Secrétaire général pour leur engagement dans la consolidation de la paix.

Le Burkina Faso reconnaît le rôle essentiel joué par la Commission et le Fonds de consolidation de la paix pour soutenir les pays dans leur quête d'une paix et d'un développement durables. Nous reconnaissons l'importance d'une approche globale et intégrée de la consolidation de la paix, qui englobe la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Nous saluons l'engagement de la Commission à favoriser les partenariats et la collaboration entre les différentes parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations régionales et la société civile, afin de parvenir à une paix durable.

Les rapports reflètent fidèlement les défis complexes auxquels le Burkina Faso est confronté, notamment en ce qui concerne la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme. Nous félicitons la Commission pour sa compréhension approfondie des multiples facettes de ces menaces et pour sa reconnaissance de la nécessité d'une approche holistique de la consolidation de la paix. Les rapports soulignent l'importance de s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment la pauvreté, les changements climatiques, l'inégalité et la marginalisation, et nous soutenons pleinement cette approche.

Nous notons avec satisfaction le fait que la Commission reconnaît les progrès réalisés par le Burkina Faso dans le renforcement de ses institutions nationales et la promotion d'une gouvernance inclusive. En effet, nous avons pris des mesures importantes pour renforcer les capacités de nos forces de sécurité et pour nous attaquer aux facteurs socioéconomiques sous-jacents qui contribuent à la perpétuation de la violence. Cependant, malgré les progrès accomplis, nous sommes également conscients des défis considérables qui nous attendent pour une mise en œuvre effective des initiatives de consolidation de la paix au Burkina Faso. Nous appelons à cet effet la communauté internationale à respecter ses engagements et à fournir l'assistance nécessaire, y compris les ressources financières, l'expertise technique et le soutien au renforcement des capacités. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons surmonter les obstacles et parvenir à une paix durable.

C'est dans cette perspective que nous apprécions que la Commission reconnaisse le rôle crucial que joue la coopération régionale pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Son rapport souligne la nécessité d'une action collective, d'une coordination et d'un soutien de la part des organisations régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, dans nos efforts de consolidation de la paix. Nous affirmons notre engagement à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires régionaux, la Commission de consolidation de la paix et les autres partenaires concernés pour faire progresser la paix et la stabilité dans notre pays et dans l'ensemble de la région du Sahel.

Pour conclure, le Burkina Faso note que les besoins en matière de consolidation de la paix dans le monde et sur le continent africain sont importants, exigeant plus de ressources dédiées à la consolidation de la paix. Il note également que la communauté internationale répond du mieux qu'elle peut aux nombreuses crises en cours, mais tient à affirmer que nous devrions veiller à toujours

investir dans la prévention. C'est pour cette raison que nous soutenons toute initiative allant dans le sens du plaidoyer afin que la Cinquième Commission parvienne à une conclusion favorable pour doter le Fonds pour la consolidation de la paix de contributions durables et pérennes. C'est le prix à payer pour maintenir une dynamique inclusive et construire un avenir de paix, de dignité et de prospérité pour tous.

M. Al-Maawda (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance pour discuter des questions relatives à la consolidation de la paix. Nous remercions par ailleurs le Secrétaire général de son rapport (A/77/756). Nous remercions aussi le Représentant permanent de la Croatie, Président de la Commission de consolidation de la paix, et le Représentant permanent du Bangladesh, ancien Président, de leurs efforts remarquables. Nous félicitons en outre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de son concours.

L'action menée en faveur de la consolidation de la paix gagne sans cesse en importance avec l'accroissement des menaces existantes, émergentes et multidimensionnelles, en particulier dans les pays touchés par un conflit et les pays sortant d'un conflit, notamment en Afrique.

La réussite des processus de consolidation de la paix repose sur la coordination entre les diverses parties prenantes, dans un esprit d'inclusivité, d'engagement à réaliser les objectifs et d'appropriation nationale. La consolidation de la paix doit s'attaquer aux causes profondes des conflits et passe par un large éventail de programmes et de mécanismes politiques, de développement et relatifs aux droits humains. La mise en œuvre des objectifs de développement durable est primordiale à cet égard, tout comme le rôle du système des Nations Unies pour le développement et de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

Pour ces raisons et parce qu'il est conscient que les efforts de consolidation de la paix requièrent un financement adéquat et continu, l'État du Qatar continue de fournir des contributions au titre de l'aide internationale au développement dans divers secteurs cruciaux, tels que le développement des infrastructures, l'accès à l'éducation et les possibilités d'emploi, dans l'intérêt d'une consolidation de la paix qui soit durable. En outre, l'État du Qatar participe au Fonds pour la consolidation de la paix et à d'autres fonds pertinents des Nations Unies. Cette année, nous avons signé un accord pour appuyer les activités du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

Nous insistons sur l'importance de la prévention dans le contexte de la consolidation et la pérennisation de la paix. À cet égard, l'État du Qatar est attaché à la diplomatie préventive au service d'une paix durable, de la consolidation de la paix et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'État du Qatar a déclaré son soutien au Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, dans lequel celui-ci souligne l'importance de la diplomatie préventive et de la prévention des conflits. Il propose également de renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix et appelle le Conseil de sécurité à solliciter systématiquement l'avis de la Commission sur les aspects des mandats des opérations de paix qui se rapportent à la consolidation de la paix.

L'État du Qatar est également conscient qu'il importe d'assurer la participation des femmes et des jeunes à la consolidation et à la préservation de la paix. À cet égard, le Qatar a accueilli l'an dernier la Conférence mondiale de haut niveau sur la participation des jeunes aux processus de paix, qui était axée sur la participation des jeunes femmes à ces processus.

Au début de l'année 2023, l'État du Qatar a rejoint la Commission de consolidation de la paix. Nous avons œuvré pour obtenir cette adhésion importante en raison de notre engagement à participer activement à la promotion des efforts internationaux de consolidation de la paix en vue de prévenir le déclenchement, l'escalade, la poursuite et la reprise des conflits. Elle intervient à un moment où le rôle de la Commission se renforce, et où sa portée géographique s'étend, ainsi que son champ d'action. Ce rôle consiste notamment à rendre des avis, à convoquer des réunions et à se mobiliser activement tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies. Notre adhésion à la Commission de consolidation de la paix intervient également alors que les États Membres examinent le Nouvel Agenda pour la paix et préparent le Sommet de l'avenir, où la consolidation de la paix sera un important sujet de discussion.

En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, l'État du Qatar s'attachera à favoriser un rôle actif de la Commission afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat, y compris en donnant suite aux résultats du troisième examen d'ensemble du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et en faisant avancer le travail de la Commission durant la période menant au prochain examen en 2025.

M^{me} Tejeda Valdéz (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine a eu l'honneur d'occuper la fonction de Vice-Présidente de la Commission de consolidation de la paix, représentant la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en 2022.

Nous remercions le Bangladesh de sa présidence fructueuse de la Commission l'an dernier et le félicitons des réalisations remarquables dont il est rendu compte dans le rapport (A/77/720). Nous remercions également l'Égypte pour tout le travail accompli en sa qualité de Vice-Présidente de la Commission.

En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, mon pays a déployé des efforts considérables pour promouvoir les priorités partagées des membres de la Commission, des gouvernements nationaux et des acteurs locaux concernés par différents contextes nationaux qui se sont rapprochés de la Commission.

L'incidence positive de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix réside dans leur aptitude à aider tous ces acteurs, y compris les équipes de pays des Nations Unies, à réaliser les aspirations des pays qui sollicitent la Commission, dans une logique inclusive, impartiale et ouverte, afin d'y faire part de leurs difficultés et de leurs expériences. Par ailleurs, nous constatons qu'en donnant la parole aux femmes et aux jeunes, nous renforçons encore le potentiel des outils dont nous disposons pour atteindre nos objectifs dans le cadre de l'Organisation.

Nous devons donc redoubler d'efforts pour soutenir, notamment financièrement, les initiatives de consolidation menées par des femmes, en les intégrant véritablement dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de ces initiatives. L'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la consolidation de la paix est impérative pour obtenir des résultats durables.

La République dominicaine a pour priorité de combler le déficit financier évident auquel elle est confrontée pour continuer à avoir l'effet voulu sur la consolidation de la paix. Il est urgent de faire cause commune pour remédier à la manière dont ce déficit touche particulièrement les initiatives dirigées par des organisations de jeunesse, afin de garantir la participation pleine et égale des jeunes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des initiatives de consolidation de la paix à tous les niveaux.

Nous comprenons qu'il est nécessaire de renforcer la coordination et la collaboration entre les acteurs concernés pour travailler main dans la main avec les jeunes afin d'entretenir leur motivation et leur intérêt

pour le développement et la consolidation de la paix dans leurs pays et régions, en tant qu'agents de changement et bâtisseurs d'un avenir meilleur.

Enfin, les défis auxquels l'humanité est confrontée sont multidimensionnels. Qu'il s'agisse de questions humanitaires, de développement ou de consolidation de la paix, notre réponse doit être capable de la même façon d'avoir une incidence coordonnée et forte sur la vie des populations touchées. Au bout du compte, il n'y a qu'une ONU, un symbole, une humanité et un objectif : atténuer les souffrances humaines et poser les bases du développement durable.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance plénière pour examiner ensemble les points 28, 58 et 114 de l'ordre du jour. La Namibie accueille avec satisfaction le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa seizième session (A/77/720) et remercie le Secrétaire général de son rapport sur les activités du Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756).

Alors que nous nous efforçons de parvenir à une coexistence pacifique dans un monde caractérisé par des conflits complexes et des crises humanitaires, ces institutions sont porteuses d'espoir et de progrès en vue de favoriser la coopération, la coordination et l'inclusion. Elles nous rappellent certainement la valeur intrinsèque de la consolidation et de la pérennisation de la paix. En tenant compte de la profondeur et de la nature multidimensionnelle des défis, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont démontré le rôle indispensable qu'ils jouent dans la construction d'un avenir harmonieux et sûr pour toutes les nations en promouvant la paix, la stabilité et le développement durable à l'échelle mondiale.

En 2022, on a remarqué que l'appropriation nationale, les partenariats et la création d'institutions pour garantir l'efficacité des processus de consolidation de la paix étaient de plus en plus importants dans le cadre des travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Au niveau régional, la Namibie a, au cours de la période considérée, soutenu les efforts de consolidation de la paix en Afrique en jouant un rôle de premier plan au sein du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et en sa qualité de Présidente de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Dans le cadre de ces responsabilités, l'Architecture

africaine de paix et de sécurité fournit des orientations essentielles sur la nature des mesures que nous devons prendre pour renforcer nos efforts en matière de prévention des conflits et contribuer à la consolidation de la paix. Les partenariats pour la consolidation de la paix restent des moyens essentiels et pertinents de partager des expériences et de renforcer les bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix, en particulier dans les régions touchées par un conflit.

Le monde reste témoin des ravages causés par les conflits armés et des difficultés considérables que pose la reconstruction de pays déchirés par la violence. Cette fragilité, conjuguée à la vulnérabilité des environnements postconflituels, nous oblige à déployer des efforts inlassables pour éliminer les causes profondes des conflits et prévenir la résurgence de la violence. Grâce à ses formations pays, la Commission de consolidation de la paix est en mesure d'adapter ses approches aux défis singuliers auxquels chaque nation est confrontée, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte dans la quête de paix.

À cette fin, ma délégation tient à souligner que la coordination et la cohérence entre toutes les parties prenantes aux efforts de consolidation de la paix sont primordiales. On ne saurait trop insister sur les possibilités qu'offre une collaboration efficace, qui favorise une action unifiée en matière de consolidation de la paix et de mise en commun des ressources et des compétences pour avoir une efficacité maximale. Après tout, les efforts de consolidation de la paix dépourvus d'un financement adéquat, prévisible et durable ne serviront à rien. À cet égard, nous devons faire part de notre inquiétude et de notre déception quant au fait que l'appui budgétaire supplémentaire aux opérations africaines de soutien à la paix n'a pas suffisamment augmenté. Nous réitérons l'appel de l'Afrique à compléter le financement du Fonds pour la consolidation de la paix par des contributions statutaires, conformément à la résolution 76/305, en vertu de laquelle l'Assemblée générale s'engage à élargir le champ du financement de la consolidation de la paix.

La semaine dernière, le Secrétaire général a publié une note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix. Parmi les cinq priorités qu'il a soulignées, je tiens à mentionner la troisième priorité, qui met l'accent sur des propositions concrètes en vue d'actualiser l'approche de l'ONU en ce qui concerne les opérations de paix. Le processus de maintien de la paix, de médiation et de consolidation de la paix exige d'adopter une approche qui prenne en compte différentes perspectives, notamment

celles des acteurs locaux, des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes et des communautés marginalisées. Cette approche doit répondre aux besoins de ceux qui sont les premières victimes des conflits. Il est donc utile de faire participer activement ces acteurs aux processus décisionnels, car cela permet de garantir que les solutions mises en œuvre sont non seulement inclusives, efficaces et pertinentes, mais aussi durables.

Un avenir pacifique et prospère n'est possible que lorsque toutes les voix sont entendues et que toutes les perspectives sont prises en compte. À cette fin, nous félicitons la Commission de consolidation de la paix de s'être attachée à axer ses réunions sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, qui sont tous deux des moyens essentiels d'élargir l'espace pour une participation pleine, véritable et égale aux processus de paix.

Pour terminer, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix sont des composantes indispensables des efforts collectifs de l'ONU en matière de promotion de la paix, de la stabilité et du développement durable dans le monde contemporain. En promouvant la coordination, l'inclusion et la diplomatie préventive, ces institutions ont montré qu'elles pouvaient apporter une contribution tangible dans la vie de millions de personnes touchées par des conflits.

Avec les outils dont nous disposons, il est clair que nous pouvons faire plus pour consolider et pérenniser la paix. Dans un monde qui continue d'être fragmenté par les conflits et les désaccords, nous nous remémorons les paroles puissantes de John Lennon et Paul McCartney, qui, il y a de nombreuses années, nous ont tous implorés de donner une chance à la paix.

Mme Zacarias (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat consacré au rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/77/720) et au rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756).

Le Portugal s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. Je tiens à souligner deux points à titre national.

Le premier porte sur le rôle du Fonds pour la consolidation de la paix, auquel le Portugal est fier de contribuer. Le Fonds joue un rôle déterminant dans les domaines de la prévention des conflits, de la cohésion sociale, du dialogue national et de la consolidation de la paix. Les pays qui en bénéficient le savent très bien.

Nous devons renforcer la capacité financière du Fonds pour la consolidation de la paix à répondre aux besoins sur le terrain. Un bref aperçu des besoins humanitaires croissants suffit à nous rappeler que nous avons échoué collectivement. Nous continuons à courir après les effets dévastateurs des conflits et de la violence dans le monde. Nous devons briser ce cycle et donner à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix les moyens financiers nécessaires pour être efficaces. J'espère sincèrement que nous parviendrons à un accord à la Cinquième Commission sur la question du recours aux contributions statutaires.

Deuxièmement, le Portugal est reconnaissant d'avoir pu participer en tant que membre aux activités du comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix en 2022. Nous avons constaté alors, et déjà cette année, un élargissement substantiel de la portée géographique de la Commission. Nous saluons également la remarquable diversité des pays qui collaborent avec elle.

La confiance dans la prévention, le renforcement de l'appropriation nationale, l'inclusion, l'accent mis sur l'interconnexion entre la paix, la sécurité, le développement et les droits humains, ainsi qu'une concordance véritable du cadre mondial de consolidation de la paix avec les solutions locales, sont des éléments essentiels de la consolidation de la paix. Nous devons appuyer les mesures mises au point par les femmes et les jeunes artisans de la paix au niveau local, qui sont conformes aux priorités nationales respectives et contribuent à leur réalisation.

Pour toutes ces raisons, nous avons accueilli avec une grande satisfaction les recommandations relatives à la consolidation de la paix contenues dans la note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix. Nous devons utiliser le pouvoir mobilisateur de la Commission de consolidation de la paix. Nous avons besoin d'une Commission de consolidation de la paix qui soit plus systématiquement consultée par le Conseil de sécurité et, d'ailleurs, par le système des Nations Unies en général. En bref, nous avons besoin d'une Commission de consolidation de la paix plus forte, au même titre que le Fonds pour la consolidation de la paix.

Pour terminer, qu'il me soit permis de me joindre aux autres orateurs pour exprimer nos remerciements et notre profonde reconnaissance au précédent Président, l'Ambassadeur Muhith, du Bangladesh, et au Président en exercice, l'Ambassadeur Šimonović, de la Croatie, ainsi qu'à leurs équipes pour leur excellent travail. En tant que membre de toutes les formations pays actuelles de

la Commission de consolidation de la paix, les membres peuvent compter sur le soutien continu du Portugal.

M. Nunes (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Nous tenons en premier lieu à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé le présent débat, et nous accueillons avec satisfaction la déclaration du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix. Nous félicitons le Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, pour leur excellent travail.

La consolidation et la pérennisation de la paix étant au cœur de l'action de l'ONU, la réalisation de ces objectifs reste essentielle pour instaurer la confiance et obtenir un appui collectif et des réponses multilatérales globales afin de gérer efficacement les menaces existantes et émergentes qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Nous soutenons le Nouvel Agenda pour la paix dans le cadre de l'initiative *Notre Programme commun* (A/75/982), qui contient des propositions d'action concrètes et les domaines prioritaires définis par le Secrétaire général pour relever les défis sans précédent auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous saluons les efforts qui sont déployés pour mettre en avant de possibles solutions et prendre des engagements visant à combler le déficit de financement en matière de prévention et de consolidation de la paix, dans un contexte où les conflits violents évoluent rapidement, se prolongent et sont complexes.

Nous réaffirmons notre ferme appui aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, y compris en ce qui concerne le renforcement de son rôle dans les contextes régionaux et les domaines transversaux, notamment les droits humains et les risques pour la paix et la sécurité liés au climat. Ce renforcement contribuera à tirer parti de la capacité de mobilisation de la Commission, notamment de par son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité, pour que les activités de consolidation de la paix soient intégrées, coordonnées et adaptées. Nous partageons l'idée selon laquelle, pour être efficaces, les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix doivent privilégier les activités visant à prévenir les conflits, étayées par l'approche axée sur l'être humain du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et fondées sur les lois et normes internationales en matière de droits humains.

En ce qui concerne la prévention des conflits, les opérations de paix de l'ONU doivent se concentrer sur les questions qui présentent des risques de conflit à long terme,

dialoguer avec les parties qui sont sur le point de sombrer dans la violence et engager des négociations de paix, aider les pays à se réconcilier, édifier des sociétés résilientes et inclusives, appuyer la réforme du secteur de la sécurité, et favoriser des processus politiques inclusifs et une culture politique démocratique pour régler les conflits en cours. Les opérations de paix doivent également promouvoir la cohésion sociale, la bonne gouvernance et l'état de droit, ainsi que l'assistance électorale et l'égalité des genres. Le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix et le développement et l'action humanitaire étant liés par essence et se renforçant mutuellement, nous partageons le point de vue selon lequel la pérennité de la paix dépend directement de l'engagement constant des acteurs locaux dans les processus de paix, la politique, la gouvernance, le renforcement des institutions, l'état de droit, le secteur de la sécurité et le relèvement économique.

Pour garantir la viabilité des opérations de paix, la participation des Casques bleus à la formation des forces de sécurité et des civils locaux, sur la base de l'évaluation et des efforts coordonnés de toutes les parties prenantes, sera essentielle pour établir des institutions nationales responsables dans les pays hôtes. En outre, une collaboration active avec la population locale, y compris avec la société civile, avec la participation pleine, égale et véritable des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans le processus de prise de décisions, sera essentielle pour instaurer la confiance et acquérir la compréhension nécessaire du contexte local, y compris de l'histoire, de la culture, du droit coutumier, des priorités nationales et des besoins du pays hôte et de sa population.

Pour terminer, étant donné que les efforts nationaux ne seront couronnés de succès qu'avec un financement prévisible et durable, nous appelons à une augmentation des contributions pour renforcer les capacités des entités locales, nationales et régionales chargées de la consolidation de la paix.

M^{me} Schluchter (Suisse) : La Suisse se félicite des rapports annuels examinés aujourd'hui (A/77/720 et A/77/756). Quelques jours seulement après le lancement du Nouvel Agenda pour la paix, ces discussions arrivent à un moment particulièrement opportun. Dans un monde à la croisée des chemins, nous avons besoin d'un engagement renouvelé et honnête en faveur de la paix. La Suisse salue la ligne directrice dans les rapports et souhaite souligner trois points.

Premièrement, en 2022, le Fonds pour la consolidation de la paix a investi plus que jamais auparavant. Il a continué de démontrer sa pertinence et de répondre

aux demandes nationales de soutien à la consolidation de la paix. Nous sommes particulièrement encouragés par le fait que, pour la sixième année consécutive, le Fonds a dépassé son objectif interne d'allouer 30 % à l'égalité des genres et a réalisé 47 % d'investissements sensibles au genre.

Un écart entre les demandes et le financement demeure toutefois. Il y a un an, nous avons adopté à l'unanimité la résolution « Financement de la consolidation de la paix » (résolution 76/305), dans laquelle nous avons reconnu que le financement de la consolidation de la paix restait insuffisant, et nous avons défini des mesures de suivi. Aujourd'hui, la Cinquième Commission continue de délibérer sur ces questions clefs. La Suisse a soutenu et soutient la proposition du Secrétaire général pour un financement partiel du Fonds par des contributions obligatoires. Nous espérons que les négociations au sein de la Cinquième Commission aboutiront bientôt à un compromis qui contribuera à la prévention efficace des conflits.

Deuxièmement, à la demande des États, la Commission de consolidation de la paix est parvenue à rassembler, bâtir des ponts et accompagner ceux-ci avec des conseils sur la voie d'une paix durable, et ce dans un esprit de partenariat. La participation accrue de la société civile n'est pas le seul exemple de cette réussite. Au cours de notre présidence du Conseil de sécurité en mai, cet organe a pu bénéficier des conseils de la Commission sur la question du renforcement de la confiance pour une paix durable ainsi que de la situation au Sahel. Cette interaction devrait être encore développée.

Troisièmement, nous devons tirer profit de l'élan créé par le Nouvel Agenda pour la paix. La Suisse soutient la vision proposée par le Secrétaire général, qui s'inscrit pleinement dans nos valeurs dans le domaine de la consolidation de la paix. Dans ce contexte, nous appuyons la recommandation visant à renforcer le travail de la Commission de consolidation de la paix, en particulier pour soutenir les États Membres dans la création et la mise en place d'infrastructures nationales pour la paix.

La prévention des conflits doit se faire aussi au niveau national, de manière ancrée dans les droits humains et l'égalité des genres. L'Organisation des Nations Unies doit être équipée pour promouvoir ces stratégies nationales de prévention avec leur expertise, du financement ainsi que leur pouvoir de mobilisation.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui.

Je tiens à remercier le Président et les Vice-Présidents de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui guident et facilitent nos échanges sur la consolidation de la paix.

Je tiens tout d'abord à souligner l'importance d'une approche cohérente de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. Le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies doit créer des synergies entre les différentes entités, œuvrant à la réalisation d'un objectif commun en utilisant efficacement les atouts singuliers de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Je commencerai par souligner trois points concernant les activités de la Commission de consolidation de la paix.

Premièrement, les États Membres doivent continuer de renforcer le rôle de catalyseur joué par la Commission de consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies et au-delà. La Commission de consolidation de la paix a été conçue pour réunir tous les acteurs concernés, fournir des conseils et proposer des stratégies intégrées, en s'appuyant sur les liens étroits entre la paix et la sécurité, la paix durable, le développement durable et les droits humains.

En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de sécurité, le Japon est déterminé à promouvoir une coopération étroite entre les entités apparentées, notamment entre ces deux organes. Afin que les avis de la Commission de consolidation de la paix soient pris en considération dans les discussions et les produits du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organes compétents, la qualité des avis et le moment où ils sont formulés sont cruciaux. Dans le but de formuler des suggestions plus concrètes et plus efficaces en temps voulu, nous devons peut-être revoir notre approche en ce qui concerne l'élaboration d'avis, en particulier pour ce qui est de la gestion des différents points de vue lorsque les membres de la Commission éprouvent des difficultés à dégager un consensus.

Deuxièmement, il est impératif que nous élargissions encore le champ d'action géographique et thématique de la Commission de consolidation de la paix, conformément à son mandat. Nous saluons le leadership dont ont fait preuve les présidences précédente et actuelle à cet égard en organisant des réunions sur de nouveaux sujets, tels que les effets des changements climatiques sur les îles du Pacifique, le renforcement des institutions au Timor-Leste, ainsi que la paix et la réconciliation avec les peuples autochtones au Canada, en Colombie et en

Norvège. Cette approche démontre que la Commission est une plateforme précieuse pour tous les pays et toutes les régions, quel que soit leur niveau de développement, afin de partager les bonnes pratiques et de discuter de leurs propres politiques. J'encourage les États Membres à tirer davantage parti de cette instance.

Troisièmement, nous devons reconnaître que la Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle plus important dans la prévention des conflits et de la violence. Le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général met à nouveau l'accent sur l'importance de la prévention. Je me réjouis de cette occasion, qui ne se présente qu'une fois tous les 10 ans, de discuter des bonnes pratiques dans le cadre des efforts et des stratégies de prévention nationaux. La Commission est le cadre idéal pour mener de telles discussions, avec ses structures formelles et informelles associant les organismes compétents des Nations Unies, les institutions financières internationales et d'autres organisations. Nous devons tirer le meilleur parti possible du pouvoir de mobilisation et de liaison de la Commission.

Je voudrais à présent m'attarder sur les travaux du Fonds pour la consolidation de la paix. L'établissement d'un lien plus étroit avec les activités de la Commission de consolidation de la paix permettra d'optimiser le travail du Fonds. Les discussions sur les priorités et stratégies nationales menées au sein de la Commission doivent être dûment prises en considération et reflétées dans la planification des projets réalisée par le Fonds. La Commission peut améliorer la transparence et la visibilité du Fonds en discutant activement des bonnes pratiques et des défis à relever dans le cadre des projets du Fonds. Cette pratique coopérative aidera les deux entités à garantir l'efficacité de leurs travaux et à assurer une responsabilité suffisante.

En outre, le Fonds pour la consolidation de la paix doit être davantage axé sur la prévention des conflits et de la violence. Il revêt un caractère unique en son genre en ce qu'il permet d'adopter des approches globales associant toutes les entités concernées, qu'elles appartiennent ou non au système des Nations Unies, y compris les opérations de paix, les organismes, les fonds et les programmes, ainsi que les institutions financières internationales, tout en respectant le principe de l'appropriation par les pays. Il est idéalement placé pour contribuer à la prévention. J'encourage le Fonds à poursuivre son rôle constructif en appuyant la prévention sur le terrain et en utilisant sa fonction de catalyseur pour stimuler un soutien supplémentaire en faveur des pays.

L'examen de 2025 du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU sera une bonne occasion de mener une réflexion sur les efforts déployés au niveau mondial pour assurer une utilisation efficace de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que de mobiliser les efforts dans ce sens. Je voudrais réaffirmer l'engagement total du Japon à faire avancer le programme de consolidation et de pérennisation de la paix.

M. Lahsaini (Maroc) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la séance aussi importante qu'opportune d'aujourd'hui, qui est consacrée à la présentation du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa seizième session (S/2023/720) et du treizième rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756).

Le Royaume du Maroc se félicite de l'adoption de ces deux rapports, qui traitent des possibilités et des défis majeurs auxquels nous avons tous et toutes fait face au cours des travaux menés par la Commission l'année dernière. Cette année pourrait offrir de nouvelles possibilités, mais aussi poser de nouveaux défis, dans le cadre des travaux de la Commission de consolidation de la paix et des questions transversales et thématiques qu'elle traite, notamment en ce qui concerne la promotion de l'appropriation nationale ; la promotion des échanges avec la société civile, le secteur privé, et les femmes et les jeunes qui œuvrent en faveur de la paix ; le renforcement de l'efficacité des partenariats avec les organisations régionales et les institutions financières ; l'amélioration des fonctions de conseil et de liaison de la Commission ; et la promotion du financement de la consolidation de la paix. L'un des principaux objectifs et l'une des principales tâches qui nous incombent en tant que membres de l'Assemblée générale est de garantir le financement adéquat, durable et prévisible de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix au moyen du budget ordinaire de l'ONU.

Après l'adoption de la résolution 76/305, sur le financement de la consolidation de la paix, il est désormais temps de prendre des mesures au sein de la Cinquième Commission pour veiller à ce que les activités de la Commission de consolidation de la paix bénéficient du financement nécessaire et pour assurer un financement plus prévisible de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix grâce à l'allocation de contributions statutaires au Fonds. À cet égard, nous saluons vivement les efforts considérables déployés par le Fonds pour

réaffirmer sa pertinence en finançant différentes activités en faveur de la paix, en continuant de répondre aux demandes particulières de différents pays et en encourageant la réalisation d'investissements supplémentaires dans le suivi des résultats. Ces efforts doivent être étayés par une augmentation proportionnelle des contributions et doivent garantir un niveau constant de financement en faveur de la paix.

En tant que Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, le Maroc continue de suivre de près l'évolution de la situation dans ce pays. Malgré les nombreux défis qui subsistent, y compris la pression continue sur les finances publiques du pays, qui a une incidence socioéconomique directe sur la population, nous avons été témoins de progrès encourageants sur le plan politique et en matière de sécurité au cours de l'année écoulée, y compris, entre autres, la forte volonté politique affichée par les autorités centrafricaines pour s'approprier la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route conjointe de Luanda pour la paix dans le pays, adoptée à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. En ce qui concerne la République centrafricaine, il est très important que tous les partenaires, y compris les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les partenaires bilatéraux, continuent de collaborer dans un esprit constructif.

Le manque de capacités techniques et financières demeure l'une des principaux défis. Nous appelons à nouveau tous les partenaires de la région, du continent et au-delà à accorder une attention particulière à la République centrafricaine et à lui apporter le soutien nécessaire. Il convient de faire fond sur ces efforts afin de soutenir et de renforcer l'engagement du pays sur la voie du relèvement. Au cours des prochains mois, la formation continuera de mettre l'accent sur la cohérence et la coordination de ces actions.

Comme le Secrétaire général l'a mentionné dans sa note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix, nous considérons que la prévention des conflits est au cœur de notre engagement et de notre action en faveur de la sécurité et de la paix. À cet égard, il est absolument nécessaire de mettre en œuvre une approche efficace et globale de la paix et de la sécurité dans le monde en s'attaquant aux causes profondes et à leurs liens avec le développement, la cohérence sociale, la démocratie, les droits humains, les changements climatiques et la lutte

contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et il reste un long chemin à parcourir sur ce plan.

Mon pays est et restera résolument mobilisé en faveur de la Commission de consolidation de la paix et de son rôle dans l'instauration de la paix et de la sécurité.

M. Weld-Blundell (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux remerciements adressés au Bangladesh et à la Croatie pour avoir mené les travaux de la Commission de consolidation de la paix au cours des 18 derniers mois.

La pérennisation de la paix est la responsabilité partagée de tous les piliers de l'action de l'ONU, mais la Commission est la seule instance globale spécialement chargée d'accompagner les pays dans leurs processus de consolidation de la paix. Sous la direction du Bangladesh, la Commission de consolidation de la paix a davantage renforcé son action, et sous la direction de la Croatie, nous continuons à nous efforcer d'en améliorer plus encore l'efficacité.

Le Royaume-Uni est conscient du potentiel que recèle la Commission de consolidation de la paix. Grâce à des présidences militantes, notamment celles du Bangladesh et de la Croatie, le plus jeune organe du système des Nations Unies a gagné en maturité. Nous pensons que son potentiel est encore plus grand. Si la Commission de consolidation de la paix approfondit son suivi des situations des pays avec lesquels elle collabore, donne des conseils plus précis au Conseil de sécurité et à d'autres organismes des Nations Unies et mobilise des réponses collectives, sa valeur continuera de s'accroître. Face à l'interdépendance croissante des menaces contre la paix et le développement au niveau international, il importe plus que jamais d'apporter des réponses globales, comme l'a récemment reconnu le Secrétaire général dans son Nouvel Agenda pour la paix.

Le monde ne peut plus assumer le coût des conflits. Nous devons nous concentrer sur la prévention, ce qui passe par des politiques plus intégrées, plus inclusives et plus stratégiques, par un financement plus intelligent et par un élargissement de la coopération. Du fait de son rôle fédérateur et, de plus en plus, du rôle qu'elle joue à part entière, la Commission de consolidation de la paix est une composante clef de cette équation. De son côté, le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général est le principal instrument de financement dont dispose l'ONU pour renforcer ses activités de consolidation de la paix sur le terrain, en partenariat avec les gouvernements hôtes. En tant que donateur important du Fonds

et Coprésident, avec la Suède, du Groupe des Amis du Fonds pour la consolidation de la paix, le Royaume-Uni a toujours défendu le Fonds, et, comme d'autres, j'espère sincèrement que la question du versement de contributions statutaires au Fonds sera réglée lorsque les travaux de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale reprendront. Nous nous félicitons de tous les efforts déployés pour faire en sorte que le Fonds soit doté des ressources et des équipements appropriés. Il est également essentiel de démontrer les résultats que nous obtenons, et nous prenons note avec satisfaction du déploiement imminent du pôle Impact du Fonds pour la consolidation de la paix.

Pour terminer, je tiens à souligner le travail inlassable accompli par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le Royaume-Uni est profondément reconnaissant à la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, M^{me} Spehar, ainsi qu'à son équipe, pour tout ce qu'ils font.

M. Ray (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé le débat conjoint d'aujourd'hui. Je voudrais commencer par saluer le rapport détaillé de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa seizième session (A/77/720). Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756).

Ces derniers temps, les besoins en matière de consolidation de la paix se sont accrus à l'échelle mondiale, dans un contexte de défis interdépendants tels que les conflits, les crises énergétique et alimentaire et l'inflation économique. À cet égard, le Népal salue le rôle essentiel de la Commission de consolidation de la paix, qui aide les pays et les régions dans leur cheminement vers une paix durable, englobant la paix, le développement, les droits humains et l'état de droit. Nous prenons note de l'élargissement des fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement de la Commission au cours des dernières années. Le Népal a toujours appuyé les travaux et les nouvelles initiatives de la Commission visant à renforcer les synergies dans l'ensemble du système des Nations Unies et à promouvoir des partenariats avec des organisations extérieures au système des Nations Unies, notamment les institutions financières, les organisations régionales, les organisations de la société civile et les entités du secteur privé.

Les débats sur différents pays organisés par la Commission l'ont aidée à relever les défis, à faciliter la mobilisation des ressources et à se concentrer sur les priorités définies par les pays hôtes. La Commission de

consolidation de la paix est également un lieu d'échanges privilégié permettant aux pays de partager leurs données d'expérience, leurs difficultés et les enseignements tirés de leurs efforts de consolidation de la paix. Pays sortant d'un conflit armé, le Népal trouve ces échanges très utiles et est prêt à partager ses données d'expérience de manière générale ou sur toute question particulière.

À l'avenir, les travaux de la Commission doivent rester axés sur la prévention et sur l'être humain. La Commission de consolidation de la paix a pu faciliter le consensus entre les parties prenantes nationales en promouvant l'inclusion, en luttant contre les causes profondes des conflits et en trouvant des solutions endogènes à leurs problèmes, sous l'égide de leurs autorités nationales. Les perspectives des femmes, des jeunes et de la société civile sont essentielles pour la prévention et la consolidation de la paix. Les débats thématiques sur les moyens de favoriser la participation des femmes et des jeunes aux activités de prévention et de consolidation de la paix sont d'une valeur inestimable.

Le Népal estime que la coordination, la cohérence et la coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix peuvent être encore renforcées. La consultation entre les deux organes avant la formulation et le renouvellement des mandats des opérations de paix peut faire progresser les stratégies de pérennisation de la paix sur le terrain. De même, le renforcement de la cohérence et de la complémentarité des programmes et des opérations entre le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix et les institutions financières internationales est nécessaire et peut véritablement promouvoir le programme relatif aux objectifs de développement durable et consolider les

acquis de la consolidation de la paix au niveau national. Pour créer un cycle vertueux de dividendes de la paix et du développement, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies doivent être en phase et favoriser des échanges plus approfondis dans le cadre des travaux sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

Les changements climatiques ont entraîné des défis sans précédent, qui ont des répercussions à la fois locales et mondiales. La fonte des neiges dans l'Himalaya et les sécheresses dans les plaines ont, de la même manière, une incidence sur la vie des populations. Par conséquent, la Commission de consolidation de la paix doit également nouer des partenariats avec les institutions internationales et les organismes des Nations Unies compétents pour élaborer un cadre permettant de faire face à la menace des changements climatiques.

Nous nous associons à d'autres pour demander un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix. À cet égard, nous sommes conscients du rôle de catalyseur joué par le Fonds pour la consolidation de la paix s'agissant d'appuyer les activités de la Commission. Le Népal est prêt à discuter de tous les types d'options de financement pour la consolidation de la paix, y compris les contributions statutaires. Nous pensons que les discussions en cours sur le Nouvel Agenda pour la paix seront l'occasion d'éliminer les problèmes systémiques et de renforcer la Commission de consolidation de la paix et ses options de financement. Notre débat alimentera également l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025. Le Népal est prêt à travailler avec toutes les parties à cet égard.

La séance est levée à 12 h 55.